
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-neuvième séance – Mercredi 2 novembre 2016, à 17 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M^{me} Laurence Corpataux* et *M. Sami Gashi*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Sandrine Salerno*, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 octobre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 1^{er} novembre et mercredi 2 novembre 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous informe que M. Pagani sera absent dès 20 h 30 et que M. Kanaan arrivera vers 18 h 15.

4. Questions orales.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je réponds à deux questions qui m'ont été posées hier. La première est celle de M. Thévoz relative à la location des salles communales de la Ville. Elle prend appui sur un concert d'extrême droite ayant eu lieu en octobre dernier dans le canton de Saint-Gall. Il se demandait ce que la Ville de Genève ferait si un groupe extrémiste de type néonazi ou une personnalité proche du milieu venait à vouloir louer une salle de la Ville de Genève. J'avoue qu'on a un problème depuis que vous avez eu la malheureuse idée de changer le règlement fixant les conditions de location des salles de réunion et de spectacles de la Ville de Genève car, en définitive, vous avez instauré de la gratuité à peu près partout. Auparavant on avait un système que j'expliquerai en commission – parce que je vous annonce d'ores et déjà que je reviendrai devant ce plénum pour vous inciter à revenir en arrière sur le règlement des salles communales – où l'on octroyait une bonne partie de ce que l'on appelle les gratuités, à savoir les prestations en nature du Conseil administratif, faisant en sorte que les dossiers remontaient et qu'on se rendait potentiellement

Questions orales

compte de qui louait nos salles. Aujourd'hui, il ne s'agit plus du tout du même système, puisque tout est gratuit.

Que se passe-t-il? Les gens demandent à louer les salles et l'administration ne peut pas commencer à faire un travail d'enquête pour savoir qui est qui, ni si un groupuscule extrémiste se voit octroyer le prêt des salles. D'ailleurs, parfois des gens louent plusieurs salles – la nôtre étant en réserve – et les décommandent à la dernière minute. Effectivement, aujourd'hui nous pourrions nous retrouver dans ce cas-là. Toutefois, je ne peux pas imposer un filtre à mes fonctionnaires, ni leur demander de faire un scan politique pour déterminer qui est *persona grata* dans les salles de la Ville de Genève. Très concrètement, je reviendrai prochainement avec une demande de modification de ce règlement, car il nous pose beaucoup de problèmes. J'espère avoir partiellement répondu à l'interrogation de M. Thévoz.

S'ensuivait également celle de M. Zahno qui demandait si la Ville et le Canton pouvaient collaborer afin de présenter au public des chiffres identiques dans les statistiques et les graphiques produits. C'était votre question, Monsieur Zahno. La Ville et le Canton peuvent bien évidemment collaborer, ils doivent même collaborer et ils souhaitent collaborer pour fournir des chiffres et des statistiques identiques, sachant quand même qu'une partie des chiffres, notamment économiques et fiscaux, proviennent d'offices cantonaux. En principe, on n'a pas de propre production de chiffres sur notre activité municipale. Néanmoins, si votre demande était de savoir si l'on pouvait marcher main dans la main avec le Canton pour la production de statistiques, la réponse est oui, on peut le faire et on veillera à le faire le plus possible à partir d'aujourd'hui. Je vous remercie de votre question.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds à une multitude de questions qui m'ont été posées et auxquelles je n'ai pas pu répondre immédiatement. La question de M. Pierre de Boccard était la suivante: des mesures d'accompagnement destinées aux habitants du quartier des Eaux-Vives sont-elles prévues, suite à la suppression de nombreuses places de stationnement en vue de la pose du phonoabsorbant? Je vous confirme qu'il s'agit des travaux de chemisage de collecteurs et de mise en œuvre d'un revêtement phonoabsorbant entrepris à l'avenue William-Favre, coordonnés avec les travaux des Services industriels de Genève (SIG). Ceux-ci ont débuté à la mi-octobre et sont actuellement menés sur l'avenue Ernest-Hentsch. Les travaux du Génie civil débutent quant à eux le 2 novembre sur l'avenue William-Favre et s'achèveront le 20 novembre. Les places de stationnement supprimées ne sont pas compensées pendant la durée de l'intervention, mais sont remises en fonctionnement à l'avance du chantier. Sur ce point, l'entreprise a fait une erreur en début de semaine en condamnant toutes les places de l'avenue. Cela a été rectifié et seules les places des zones en travaux seront temporairement supprimées. Voilà pour ce qui est de cette question.

Concernant celle de M^{me} Figurek, l'intéressée aimerait savoir si le magistrat interpellé peut s'adresser au Canton dans le but de résoudre la problématique des phases de feu trop courtes au croisement de la rue Gourgas et de l'avenue du Mail. Effectivement, le réglage des feux relève de la compétence du Canton, Madame Figurek. Si cette situation est avérée, ce que nous vérifierons, nous adresserons un courrier à la Direction générale des transports, demandant d'augmenter quelque peu la phase du feu pour les piétons.

En ce qui concerne la demande de M. Leisi relative au tournez-à-gauche au carrefour de la rue de Chantepoulet et de la rue des Terreaux-du-Temple, suite à la suppression de la présélection du tournez-à-gauche de la rue de Lausanne, sachez que les décisions en matière de circulation relèvent elles aussi de la compétence du Canton. Cette mesure n'a pas été sollicitée par la Ville de Genève.

Quant à la question de M. Wasmer – qui n'est pas là – ayant trait au déplacement de la statue de M. Le Fort, je reprécise que le déplacement de la statue de l'amiral Le Fort sur une partie herbeuse située à la hauteur de la rue François-Le-Fort n'est pas envisagé, sauf lorsque nous déposerons enfin le projet du Pavillon de la danse et que nous envisagerons une meilleure posture pour ce grand amiral. Vous lui transmettez ma réponse, Monsieur Dossan.

Vous transmettez aussi à M. Adrien Genecand ma réponse aux questions suivantes: comment fonctionne la commission de concertation entre la Ville de Genève et le Canton qui a validé l'inauguration de la rue Etienne-Dumont après la pose du pavage? Comment se fait-il qu'elle soit à nouveau ouverte quelque temps après? Et enfin, quels en seront les coûts? (*M. Genecand arrive.*) Monsieur Genecand, bienvenue. Je vous confirme qu'il s'agit d'une reprise de travaux programmée et surtout contrôlée. Dans le détail, il s'agit d'une intervention pour mettre à niveau les ouvrages des SIG, afin de rendre accessibles des vannes de réseau. Les travaux ont effectivement débuté hier et seront complètement achevés demain soir. Monsieur Genecand, vous prenez des notes?! Par ailleurs, une intervention de reprise des joints de pavés a également eu lieu hier à la rue du Puits-Saint-Pierre et a uniquement duré une journée. Je compatis, car cela n'a rien coûté, puisque ce sont des travaux de reprise qui étaient prévus par le maître d'ouvrage.

S'agissant des arbres de la plaine de Plainpalais, on y reviendra, la question de M. Amar Madani était la suivante: est-ce que la carte d'aménagement de la plaine de Plainpalais qui vient d'être distribuée aux membres du Conseil municipal datant de 2013 est toujours d'actualité ou est-elle obsolète? Monsieur Madani, le fond de plan de cette carte date de 2013, mais il concerne les arbres de cette plaine. Il s'agit bien d'une situation actualisée. J'en profite pour dire qu'il faut regarder à l'intérieur des petits ronds verts, car un numéro y est inscrit et correspond aux arbres figurant sur la fiche d'expertise que vous avez reçue. Vous

Questions orales

pouvez vous-même faire l'historique de ces arbres, par exemple celui de l'arbre N° 139, en vous référant au plan de 2013 qui correspond aux données du rapport d'expertise qui a été distribué à chacun d'entre vous.

Quant à l'interrogation de M. Christo Ivanov qui nous écoute bien attentivement, relative à l'éventuelle vente de l'immeuble sis à la rue des Alpes 12 et à la rue de Berne 21, ce dernier est en passe d'être vendu et, lors du prochain Conseil municipal, vous serez nantis d'une proposition validée ce matin par le Conseil administratif. J'espère que vous vous déterminerez en faveur de la vente de cet objet avant la fin de l'année.

A la question de M^{me} Maria Pérez formulée comme suit: Est-il possible de signaler aux livreurs et autres chauffeurs professionnels la présence d'enfants circulant sur l'espace Hippomène par la pose de panneaux appropriés?, je réponds que nous observerons la situation et, le cas échéant, nous installerons une signalétique adéquate informant les livreurs qu'ils doivent circuler prudemment.

En ce qui concerne la question de M. Didier Lyon qui demandait l'amélioration de l'éclairage public ainsi que la présence de patrouilles de police au parc Baud-Bovy, elle rejoint celle de M. Guex relative aux caméras dans le quartier des Pâquis et au renforcement de l'éclairage de la place de la Navigation afin de dissuader les dealers qui s'y sont déplacés. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ferai ici un package en y répondant simultanément. Nous avons effectivement renforcé l'éclairage dans certains secteurs mais, comme vous l'avez constaté aux Pâquis comme ailleurs, chaque fois que nous mettons en place des augmentations de lumière, le deal se déplace ailleurs. En l'occurrence nous l'avons fait sur les quais de la rive gauche, précisément pour chasser les dealers. Résultat des comptes, ils se sont déplacés dans le quartier des Eaux-Vives et plus précisément dans le préau de l'école. On ne règle pas le problème, on le déplace seulement en renforçant l'éclairage. Toutefois, on essaie de parer au plus pressé.

- 5. Proposition du Conseil administratif du 19 octobre 2016 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, pour le prix de 1 202 409,60 francs, dans le cadre de la vente à terme d'un appartement de 4 pièces duplex aux 4^e et 5^e étages sis rue Saint-Laurent 2-4, feuillet 727 N° 40 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, lots PPE 6.04 et 7.04 – d'une surface de 46 m² et 54 m² avec balcon de 13 m² + lots PPE 2.04 et 2.05 et cave N° 40 au rez-de-chaussée, par la société anonyme Clarté, en liquidation, représentée par M. Christophe Pommaz (Office des faillites) à Du Lac, Georges & Partners SA représentée par M. Pierre-Alain Schussele (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus non compris) et de l'ouverture d'un crédit brut de 1 300 000 francs dont à déduire une subvention fédérale de 300 000 francs, soit un montant net de 1 000 000 de francs (PR-1202)¹.**

Troisième débat

Le président. Je vous rappelle qu'en troisième débat il convient de déposer à nouveau les amendements; j'imagine que, comme c'est assez frais, tout le monde s'en souvient mais je vous les rappellerai. Je demande juste aux intervenants de bien vouloir rappeler leurs amendements s'ils les maintiennent ou les redéposent. (*M. Pagani souhaite prendre la parole.*) Ça vient, Monsieur Pagani, ne soyez pas impatient! On n'est là que pour vous, en tout cas sur ce point-là. Vous avez la parole, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. J'ai effectué une spéléologie au niveau des archives et je suis tombé sur deux lettres du Conseil d'Etat, signées par M. François Longchamp, précisant la position du Conseil d'Etat, telle que je vous l'affirmais hier soir, quant à l'exercice du droit de préemption sur la première préemption du petit lot 6.04 en vente, du feuillet 727, N° 40, de la commune de Genève Eaux-Vives, c'est-à-dire le petit local de conciergerie, à hauteur de 250 000 francs. C'est un avis signé par le Conseil d'Etat. La seconde lettre est une décision comportant le même avis en ce qui concerne l'opération du Darshana, où il est précisé que, considérant le prix de vente de 4,8 millions de francs, l'Etat se porte acquéreur du deuxième lot, c'est-à-dire les deux petites arcades de 250 000 francs, montant tenant compte du prix au mètre carré prévu par l'acte.

¹ Proposition, 2727.

Cela confirme tout à fait les propos que j'ai tenus hier. De plus, M. Hodgers a envoyé une lettre à M. Sormanni qu'il a eu l'amabilité de me transmettre, où l'ensemble de la problématique est résumé: l'Etat et la Ville se sont mis d'accord pour créer une fondation dont le point de chute est constitué par les deux arcades. L'Etat est en route pour cette préemption et l'appartement-témoin fait partie intégrante du concept de mise en valeur de ce bien. J'espère que ces informations vous seront utiles pour ce troisième débat.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le conseiller administratif, vu que l'on n'arrivait pas à obtenir d'informations, en tout cas on n'avait pas d'informations officielles, je me réjouis finalement d'avoir demandé ce troisième débat, car il permet au moins d'éclaircir certaines choses. J'ai en effet pris contact avec le conseiller d'Etat M. Hodgers, et il a confirmé que l'Etat avait d'ores et déjà préempté ces deux arcades, en bas de l'immeuble Clarté. Je crois que ce débat qui est le même que celui qu'on a eu hier à propos des arbres illustre de nouveau bien le problème: pourquoi ce Conseil administratif n'est-il pas suffisamment transparent? Est-ce une fin de règne?! On est où, là?! Jouez le jeu de la transparence et venez avec les documents à l'avance!

Monsieur le magistrat, quand vous avez été reçu à la commission des finances, vous nous avez affirmé certaines choses, mais nous n'avions pas d'informations. Vous auriez dû venir avec ces informations lors de votre audition, de façon à lever les doutes. Je m'excuse, mais ce n'est pas nous qui devons aller à la pêche aux informations, ce n'est pas notre boulot. A chacun son job! Je me réjouis d'avoir demandé ce troisième débat qui permet d'éclaircir un certain nombre de choses. Transparence, transparence! C'est la même chose à propos des arbres et de mille autres choses. On vous le répétera en tout cas jusqu'en 2020, tant que nous siégerons dans cette enceinte, car je crois que c'est une nécessité aujourd'hui. On aurait évité ce troisième débat et on aurait évité un débat hier, où finalement certains doutes subsistaient. Heureusement, ces doutes seront levés. En conséquence de tout cela, le Mouvement citoyens genevois maintiendra son vote et acceptera cette proposition pour acheter cet appartement, compte tenu du contexte et du fait que le Conseil d'Etat s'engage également, puisqu'il l'a préempté. J'ai dit!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis désolé, Monsieur Sormanni, mais tout est dans la proposition. S'il faut à chaque fois insérer des annexes pour la préemption des deux arcades...

M. Daniel Sormanni. Non! (Brouhaha.)

Le président. S'il vous plaît...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne vous ai pas interrompu quand vous avez proféré ces suppositions. Pour l'instant je modère mes propos, car on n'est pas en fin de soirée. J'ai joint à la proposition des plans et des documents en annexe relatifs à la préemption de ces deux arcades et du petit local. Je devrais rajouter tous les documents qui vont avec?! Soit je suis à l'exécutif et ce qui est marqué dans les propositions fait force de loi, soit vous remettez tout en question. C'est ça le problème. C'est votre problème, Monsieur Sormanni. (*Brouhaha.*)

Le président. Un peu de calme, s'il vous plaît... La parole est à M^{me} Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Bonjour, Monsieur le président.

Le président. Bonsoir, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Maria Pérez. (Rires.) Nous maintenons les deux amendements que nous avons précédemment présentés: le premier a trait à la protection des locataires en place, vise à compléter l'article 6 et est formulé comme suit:

Projet d'amendement

«Le présent crédit est subordonné à l'engagement de la part du Conseil administratif de travailler en concertation avec les locataires actuels occupant l'appartement quatre pièces duplex aux 4^e et 5^e étages sis rue Saint-Laurent 2-4, feuillet 727 N° 40 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, lots PPE 6.04 et 7.04, en s'engageant notamment à ne résilier en aucun cas leur bail de manière unilatérale et en leur faisant des propositions de relogement aux conditions actuelles dans le même immeuble.»

Et le second, par l'ajout d'un alinéa à l'article 6, vise à apposer une plaquette à côté de cet appartement afin d'informer les visiteurs de la réalité historique. Il est énoncé ainsi:

Projet d'amendement

«Dans les explications destinées aux visiteurs de l'appartement témoin de l'œuvre de Le Corbusier, la Ville s'engage à mentionner la problématique de l'adhésion de cet architecte aux idéologies fasciste et antisémite des années 1930-1940.»

M. François Bärtschi (MCG). Je déplore le fait qu'Ensemble à gauche redépose ce dernier amendement, dont je ne citerai pas l'auteur. Je trouve que c'est purement scandaleux. C'est une insulte à un mort, c'est une insulte à Le Corbusier qui se base sur de faux éléments. L'adhésion de cet architecte aux idéologies fasciste et antisémite des années 1930 et 1940 nous a été indiquée. Il faut savoir que ce grand fasciste, comme nous le disent certaines personnes mal inspirées sur certains des bancs d'en face, était traité de communiste dans les années 1920. En effet, il avait des tendances communistes. C'est un horrible communiste. Voilà ce qu'était aussi Le Corbusier. C'est quelqu'un qui a construit un immeuble à Moscou, dans les années 1930. C'est une preuve de fascisme... C'est vraiment une preuve de fascisme tout à fait irréprochable que l'on inscrira. On mettra un grand panneau indiquant qu'il était un grand fasciste sur la maison de verre. C'est une ânerie monumentale de vouloir aller dans cette direction!

C'était quoi, Le Corbusier? C'était d'abord un excellent architecte, en tout cas on peut l'apprécier ou pas, mais c'était quelqu'un qui a marqué l'histoire de l'architecture et l'histoire de l'art. C'est cela le plus important. C'était quelqu'un qui était un homme de son époque, qui a cru au communisme en partie ou à certaines phases du marxisme. Alors c'est peut-être une forme de fascisme, auquel cas je ne reconnais pas la gauche. Si croire au marxisme est une forme de fascisme, il faudra qu'on me l'explique. Il a aussi apprécié Mussolini, Pétain et le New Deal de Roosevelt. C'est aussi une preuve de fascisme... C'était quelqu'un de son époque, un peu une éponge en termes politiques, qui a pris beaucoup de choses. Pour nous il est facile de comprendre tout cela, nous sommes en 2016. Je crois que voir les choses avec le petit bout de la lorgnette est mesquin, j'ose le mot, c'est minable.

M^{me} Astrid Rico-Martin (DC). Le Parti démocrate-chrétien maintient sa position d'hier soir, défavorable à l'acquisition de cet appartement dans l'immeuble Clarté. On a entendu beaucoup de choses hier, notamment sur la locataire qui occupe actuellement l'appartement. Il faut poser les bases: cette locataire occupe un appartement en plein centre-ville pour un loyer dérisoire de 1600 francs par mois. Elle est en litige avec le propriétaire dans le but d'obtenir

des prétentions visant l'exécution de travaux de rénovation de cet appartement. Cela dénote une attitude allant plutôt dans le sens de rester dans cet appartement. D'autant plus si elle obtient gain de cause, elle ne quittera pas cet appartement de son plein gré.

Il s'agit d'un appartement à un loyer très abordable, en plein centre-ville. Considérant le fait que nous sommes en pleine pénurie de logements, ça m'étonnerait que la Ville lui trouve un appartement équivalent au sien qu'elle accepte. De surcroît, au vu des amendements déposés de part et d'autre afin de protéger cette locataire, les chances qu'elle quitte un jour cet appartement sont plutôt minces. Dès lors, l'objectif de cette acquisition visant à ouvrir l'appartement au public ne pourra malheureusement pas être atteint en l'état. En effet, comment peut-on exiger d'un locataire qu'il ouvre son domicile à des inconnus, deux à trois fois par semaine? C'est plutôt inconcevable. (*Brouhaha.*) Monsieur le président, pouvez-vous demander le silence dans la salle, s'il vous plaît?

Le président. J'ai l'impression que c'est déjà un silence limite religieux, Madame.

M^{me} Astrid Rico-Martin. C'est très gentil, Monsieur le président.

Le président. Mais c'est peut-être le mini-caucus derrière vous qui ne vient pas jusqu'à mes oreilles. Donc si mes collègues du Parti libéral-radical pouvaient se retirer pour poursuivre leur conciliabule, ça pourrait être appréciable.

M^{me} Astrid Rico-Martin. J'avoue qu'il est très difficile de parler dans un brouhaha. Je le dis aussi au nom de tous mes collègues ici présents, je pense que chacun d'entre nous a de la peine à exprimer ses idées quand tout le monde parle à tort et à travers. Par respect des uns et des autres, ce serait sympa de se taire.

Le président. J'abonde dans votre sens.

M^{me} Astrid Rico-Martin. Je rappelle mes considérations d'hier sur l'article 254 du Code des obligations relatif aux transactions couplées qui peuvent également être nulles lorsque la continuation du bail en dépend. Cette nullité ne découle pas de la forme de la convention, mais bien du lien inapproprié entre les intérêts divergents. La jurisprudence du Tribunal fédéral a admis l'existence de transactions

couplées s'il existe un important déséquilibre entre les prestations et les intérêts en présence. Je suis navrée, mais si j'étais la locataire, je n'accepterais pas que des inconnus viennent examiner mon domicile toutes les semaines. Après, ce ne sont que des considérations personnelles.

Je m'étonne que personne dans cette salle ne se soit interrogé sur la position des copropriétaires de cette propriété par étages. Personne ici n'est allé les consulter, ni ne s'est demandé quel était leur point de vue sur cette question. Le Parti démocrate-chrétien s'est enquis de leur position et ils se sont réunis mardi matin. Apparemment, ils ne sont pas du tout favorables à ouvrir cet appartement au grand public. Effectivement, certains appartements sont actuellement déjà ouverts à des visites, mais il s'agit de visites précises, ponctuelles et à des groupes bien précis. Il ne s'agit pas d'une ouverture au grand public. Alors pourquoi est-ce que les copropriétaires seraient défavorables à cette ouverture? Est-ce que vous apprécieriez que des inconnus se baladent dans votre immeuble, sans surveillance et sans cadre? Personnellement moi pas, et apparemment les copropriétaires de cet immeuble non plus.

Enfin, le Parti démocrate-chrétien a aussi appris qu'un mécène s'était intéressé à l'achat d'un appartement dans cet immeuble, qu'il avait également un projet d'ouverture au public et qu'il avait pour but d'acheter des meubles Le Corbusier pour en faire une sorte de musée. Monsieur le président, vous transmettez que, bien que M. Pagani nous ait expliqué qu'un appartement qui n'est pas habité est mort, je suis navrée, mais cela impliquerait que les musées n'ont aucun intérêt, puisque personne n'y habite. Finalement, avec toutes ces considérations, si ce mécène venait à acquérir cet appartement, l'acquisition par la Ville ferait double emploi et l'acquisition de l'arcade par le Canton ferait triple emploi. Une vraie question se pose: quel est l'intérêt fondamental d'acquérir cet appartement? Il ne pourra pas être ouvert au public. Ce sera un deuxième appartement destiné à être ouvert au public, dans un futur lointain. On ne comprend pas l'intérêt.

Je vous rappelle que la subvention de la Confédération de 300 000 francs est subordonnée à l'ouverture au public. En l'état, l'appartement ne peut pas être ouvert au public. Cette subvention ne pourra donc pas être perçue par la Ville. Ici, nous sommes 80 personnes à vouloir l'intérêt de la Ville de Genève. Réfléchissez, sur cette question-là, quel est l'intérêt de la Ville d'acquérir cet appartement? A qui cela profiterait? Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je dirai quelques mots. Certes, il y a un certain nombre d'informations dans la proposition, mais je suis désolé, quand on demande des informations complémentaires, je pense qu'on est en droit de les obtenir. Certaines choses sont écrites dans la proposition, par exemple le fait

que la Confédération soit prête à financer 300 000 francs. Monsieur le conseiller administratif, vous m'avez donné une copie de la lettre du Département fédéral à la commission des finances. Je trouve cela tout à fait logique. Bien qu'on ait reçu un e-mail que j'avais demandé, pourquoi ne pas recevoir la confirmation que l'Etat s'engage bel et bien et qu'il a même déjà préempté? Parce qu'arranger quelque chose comme des noix sur un bâton est bien joli, mais la réalité est souvent très différente.

Je ne vous accuse pas de mentir, Monsieur le conseiller administratif, je dis simplement qu'on exige de la transparence. Ce ne sont pas des choses à prendre à la légère. Je n'accepte pas les propos que vous avez tenus tout à l'heure et je pense qu'on a bien fait d'avoir ce troisième débat, car il permet d'éclaircir les choses et de prendre une décision en connaissance de cause, *Punkt Schluss!* Je ne parle même plus des arbres, car on en parlera tout à l'heure, mais pour d'autres propositions c'est la grande nébuleuse. On nous demande de croire tout ce que l'on nous dit, aligné, couvert! Même si c'est – je ne dirai pas inexact – quelquefois tendancieux. On est un délibératif qui est justement là pour délibérer et prendre des décisions avec des documents, avec des preuves, avec des choses qui se font et avec des choses qui ne se font pas. Autrement, il faut supprimer ce Conseil municipal... Or, je ne pense pas que ce soit une bonne chose pour la démocratie. Elle est d'ailleurs toujours en danger quand elle n'est pas respectée ou qu'elle est biaisée lorsqu'on cache certaines choses. Il n'est pas toujours aisé d'assurer une transparence, en revanche au bout de la course on est gagnant, aussi bien l'exécutif que le délibératif.

Le président. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste. La parole est à M. Gauthier.

M. Pierre Gauthier (HP). Dont le prénom est Pierre... Chers collègues, nous vivons une époque formidable, puisque je découvrais hier l'un des deux amendements de la mouvance Solidarités qui tente à nouveau de nous donner des leçons d'histoire et de démocratie. Alors, bravo! Toutefois c'est un peu l'hôpital qui se fout de la charité, comme on le dit en langage vulgaire. Je cite, par exemple, un communiqué de presse publié cet été par cette mouvance, à la suite du coup d'Etat manqué en Turquie: «La mobilisation populaire massive en grande majorité des partisans de l'AKP, à Istanbul et à Ankara, a eu raison de l'armée.» (*Des voix: Hors sujet!*) C'est exactement le thème de l'amendement...

Le président. Excusez-moi, Monsieur Pierre Gauthier, j'aimerais bien que vous reveniez sur le sujet.

Proposition: préemption dans l'immeuble Clarté à la rue Saint-Laurent

M. Pierre Gauthier. Je reviens sur le sujet. La deuxième citation était la suivante: «Résister au coup d'Etat était absolument indispensable pour la défense des droits démocratiques, même amputés par le gouvernement actuel de l'AKP.»

Le président. Savez-vous que nous traitons un sujet de préemption?

M. Pierre Gauthier. On parle d'un amendement déposé demandant la pose d'une plaquette historique.

Le président. Je n'ai pas reçu d'amendement de votre part, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Gauthier. Non, mais un amendement a été déposé par la mouvance Solidarités que M^{me} Maria Pérez vient d'ailleurs de confirmer. Ne l'avez-vous pas reçu?

Le président. Je suis désolé, j'ai deux amendements d'Ensemble à gauche et un sous-amendement du Parti libéral-radical, mais je n'ai aucun amendement provenant de conseillers municipaux hors parti.

M. Pierre Gauthier. Je parle de l'amendement du groupe Ensemble à gauche. Il est juste là...

Le président. Merci, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Gauthier. M. Bärtschi a dit exactement la même chose avant et il parlait aussi de cet amendement.

Le président. Alors poursuivez...

M. Pierre Gauthier. Je vous remercie, Monsieur le président. A la suite de la lecture de ces extraits de communiqué, je me pose une question: la mouvance Solidarités est-elle la mieux placée pour nous donner des leçons d'histoire et de démocratie? En effet, plus de 60 000 personnes sont aujourd'hui incarcérées

Proposition: préemption dans l'immeuble Clarté à la rue Saint-Laurent

par le dictateur Erdogan et la répression armée contre les populations civiles kurdes continue d'une manière extrêmement sauvage. Alors, est-ce que ce sont des signes de défense des droits démocratiques tels que les imagine la mouvance Solidarités? Pour faire suite à cet amendement, j'hésite à déposer un sous-amendement visant à apposer sur la porte du local de Solidarités, à la rue des Gares, le message mentionnant l'adhésion de cette mouvance et le soutien qu'elle apporte à la politique inadmissible du régime dictatorial en Turquie. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Monsieur Gauthier, je ne vous permettrai pas une deuxième intervention de ce style.

M. Pierre Gauthier. Monsieur le président, je dois vous dire que nous sommes dans un régime démocratique. Je ne pense pas que vous soyez habilité à réprimer cette liberté. *(Le président lui coupe son micro.)*

Le président. Monsieur Gauthier, vous avez terminé. Je donne la parole à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Concernant cet amendement, vous transmettez au représentant du Mouvement citoyens genevois qui est intervenu tout à l'heure que je l'invite déjà à lire ce que demande exactement cet amendement.

(M. Gauthier simule la moustache d'Hitler et lève le bras pour faire le salut nazi.)

Le président. Un instant, Monsieur Schnebli. Monsieur Gauthier, oseriez-vous répéter les deux gestes que vous venez de me faire?

(M. Gauthier répète le premier geste.)

Le président. Et l'autre?

(M. Gauthier répète le second geste en l'atténuant.)

Le président. Non, c'était un peu plus haut. Vous êtes le premier à intervenir lorsque toutes sortes de dérapages prétendument nazis surviennent dans cette salle. Je ne vous félicite pas, Monsieur Gauthier. Je verrai avec le bureau quelle sanction nous prendrons à l'encontre de vos gestes. *(Des voix: Bravo!)* *(Applaudissements.)* Poursuivez, Monsieur Schnebli.

M. Tobias Schnebli. Merci. Il ne s'agit pas d'apposer une plaquette mentionnant explicitement l'adhésion de Le Corbusier aux idéologies fasciste et antisémite, l'amendement demande simplement que cet aspect ne soit pas oublié ni caché sous le tapis. Je vous explique en deux mots pourquoi nous formulons cette demande. Nous avons vu trop de commémorations de Le Corbusier où cette partie de l'histoire a été oubliée. Or, si nous demandons de ne pas faire d'histoire ni de culture de manière sélective dans ce cas-là, c'est parce qu'on pense n'être malheureusement jamais à l'abri de la répétition de certaines horreurs de l'histoire. Quelqu'un comme Le Corbusier qui a écrit en 1937 qu'il faut créer une race solide, belle et saine, et qui, trois ans plus tard, en 1940, mentionne la soif aveugle d'argent des juifs qui pourrit le pays, montre aussi que les voies vers l'enfer peuvent être pavées des meilleures intentions d'esprits de génie. On n'est jamais à l'abri. C'est dans un souci de ne pas voir se répéter les horreurs absolues qu'a vécues l'Europe pendant les années 1930 et 1940 que l'on demande que cet aspect de l'histoire ne soit pas oublié avec tout le reste.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Je crois qu'on est tous un peu préoccupés par cet amendement déposé par l'extrême gauche qui, dans cet immeuble de Clarté, nous semble jeter un peu d'ombre. Est-ce bien utile, Mesdames et Messieurs, quand on connaît un peu les mystères de l'histoire? Nous n'avons pas changé notre position. A ce titre je rappelle que nous maintenons le sous-amendement proposé hier par M. Simon Brandt, complétant le premier amendement d'Ensemble à gauche comme suit:

Projet de sous-amendement

«(...) et en leur faisant des propositions de relogement aux conditions actuelles, *idéalement* dans le même immeuble».

Je dois dire que, pour nous, si l'acquisition de cet appartement est parfaitement légitime pour des raisons patrimoniales, il convient de rappeler également

que nous avons voté ici des acquisitions et des préemptions bien plus stupides que celle-ci. Certains veulent encore nous donner des leçons, car nous avons parfois empêché des investisseurs de développer réellement le logement à Genève. Là nous avons enfin un vrai témoin patrimonial. Cela prendra le temps que cela prendra à le mettre en valeur, Mesdames et Messieurs du Parti démocrate-chrétien, mais à un moment donné il faut faire le pas et il faut dire qu'on veut le faire. Je pense qu'on arrivera à trouver les partenaires pour le faire, nous avons confiance.

Toutefois nous serions vraiment attristés de devoir mettre une ombre un peu lourde sur cette belle construction, d'autant plus que l'histoire nous montre que tout n'est pas aussi simple. Effectivement, notre collègue nous l'a rappelé, Le Corbusier a rejoint le parti qui crée l'espoir, à un moment donné, qu'était le Parti communiste. Ce n'est pas très étonnant, M. Pagani a souvent, parmi ses préférences culturelles et artistiques, des personnes qui ont rejoint le mouvement communiste. Il faut dire qu'il comprenait un très grand nombre d'intellectuels et d'artistes au début du XX^e siècle, et Le Corbusier en faisait partie. Après avoir créé l'espoir, ce parti a créé la stupeur, vous le savez, et il a créé la terreur, vous le savez également. Est-il nécessaire de vous rappeler qu'il y a eu un moment très sombre et très étonnant? C'était le pacte germano-soviétique. Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, vous avez largement participé à faire des reproches à Le Corbusier sur un pan de l'histoire duquel vous n'êtes pas complètement hors d'affaire. Je pense qu'il vaudrait mieux laisser dans l'ombre ce qui est sombre et laisser à la lumière ce qu'est la Clarté. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Vincent Subilia (LR). Après l'excellente intervention de ma préopinante, je ne résiste pas à prendre moi-même le micro pour nourrir brièvement le vif débat qui nous réunit ce soir pour la troisième fois. Je me permets de le débiter par une petite pique qui est en même temps tout à fait sympathique, car nous sommes humains, faillibles et donc perfectibles. En effet, j'invite le Parti socialiste de la Ville de Genève à peut-être corriger sa page Facebook sur laquelle il se réjouit de l'excellent article publié par la *Tribune de Genève* qui lui-même fait suite à la motion du Parti socialiste invitant la Ville à faire usage de son droit de préemption. Nul n'est prophète en son pays et nul n'est à l'abri d'une contradiction. Toutefois nous sommes humains, comme je le disais.

De façon un peu plus sérieuse, vous l'avez compris, et Simon Brandt l'a dit hier de façon bien plus synthétique que moi, cette acquisition nous paraît obéir à un double objectif. Le premier est de nature strictement économique. Je me permets ici d'introduire une petite parenthèse, sans vouloir faire étalage de science juridique, je rappelle qu'en réalité nous ne sommes pas dans un cas de préemption au sens juridique strict du terme, puisque nous avons un acheteur potentiel, à savoir ce plénum, et un vendeur disposé à se dessaisir de son bien. Nous sommes ici dans un acte librement consenti entre deux adultes – espérons-le – majeurs

– j'en doute un peu pour le plénum – et vaccinés – je l'espère pour nous tous. Encore une fois, sous l'angle économique j'y vois la valeur ajoutée. Je ne suis pas expert, mais je me fonde sur ce que j'ai entendu. Si par hypothèse nous devions un jour nous dessaisir de ce bien, on pourrait considérer qu'au pire la valeur intrinsèque de celui-ci nous permettrait de retomber sur nos pattes. Au pire on aurait un immeuble à disposition dans un marché saturé, le tout avec la liberté d'en fixer le loyer, ce qui, comme libéral humaniste, me convient parfaitement. Le premier volet est d'ordre économique.

Le second est d'ordre culturel, Mesdames et Messieurs. On l'a dit, je ne m'aventurerai pas dans les considérations qui ont parfois émaillé le débat de façon ambiguë. Il est culturel et chacun dans cette enceinte en conviendra au vu du fait de pouvoir se porter acquéreur d'un bien qui est représentatif d'une période architecturale majeure et d'un architecte qui l'est tout autant, nonobstant les zones d'ombre que vous décriviez. L'excellent discours de mon préopinant du Mouvement citoyens genevois en soulignait d'ailleurs hier les mérites. C'est donc un témoignage unique de l'architecture du XX^e siècle. Il est important que Genève enrichisse son rayonnement touristique face au climat de concurrence aiguë et qu'elle se dote d'une pièce additionnelle à son édifice.

Fort de ce double axe qui nous permet aujourd'hui de répondre favorablement à la proposition qui nous est soumise, je me permets de revenir sur les propos de nos amis du Parti démocrate-chrétien que j'ai entendus. D'abord sous l'angle juridique, je ne suis pas persuadé qu'il y ait de véritables obstacles qui s'opposent à cette vente. Je ne m'aventurerai pas davantage sur cette voie que je sais glissante, mais je m'exprime comme avocat de formation. Lorsque l'on y oppose ce que l'on pourrait qualifier de fluidité du trafic interne, à savoir que les uns pourraient se plaindre que les couloirs et les parties communes de l'immeuble soient squattés par des visiteurs extérieurs, je ferai observer que c'est le cas de bon nombre d'immeubles. Certains me l'ont d'ailleurs glissé à l'oreille. Songez notamment à ceux qui abritent des cabinets médicaux où vous avez du passage toute la journée. On peut le regretter, mais la vie est ainsi faite, Mesdames et Messieurs, et la liberté existe pour les uns et les autres de déménager le cas échéant.

Concernant l'arcade, on nous objecte qu'il y a un double usage. Je n'en suis pas convaincu. L'arcade a pour vocation de servir de vitrine et d'accueil. On doit d'ailleurs saluer ici la décision prise par l'Etat de Genève qui est parfaitement complémentaire avec celle qui nous guide ce soir. Je ne suis pas spécialiste en la matière, mais nos collègues du Parti socialiste qui aujourd'hui s'y opposent sont certainement sensibles au fait que l'architecture, pour se vivre, se vit de l'intérieur. Même si l'arcade offre un espace de qualité, on peut imaginer que ce soit l'espace d'accueil qui permette ensuite d'accéder – au compte-gouttes, lorsque la locataire y sera et puis peut-être plus largement lorsqu'elle n'en sera plus – à la pièce maîtresse du dispositif, qui est ce témoignage vivant de l'architecte que l'on sait.

Je m'étonne que l'on vienne aujourd'hui nous expliquer que les copropriétaires se plaignent. Je peux imaginer qu'ils aient des réticences. Toutefois je n'ai jamais vu, sous mes yeux, un courrier faisant formellement état des doléances des colocataires, ou plus exactement des autres occupants de cet immeuble. Ils avaient tout loisir de s'adresser à la presse qui s'est faite le relais de nos velléités et qui le fera encore aujourd'hui, ainsi que de faire entendre leur voix dans un système de démocratie fédéraliste tel que le nôtre.

Je m'étonne aussi d'apprendre, mais je m'en réjouis, qu'un mécène serait potentiellement intéressé à louer une partie de ces fonds à l'acquisition de cet immeuble. Félicitons-en-nous et invitons ce même mécène, dont mes voisins du Parti démocrate-chrétien ont connaissance, à prendre contact avec M. Pagani. Peut-être que cela contribuera à diminuer «la douloureuse» dont nous nous apprêtons aujourd'hui à nous acquitter.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical est favorable à cette acquisition – c'est à dessein que je n'emploie pas le mot de *préemption* – qui nous est soumise ce soir. J'aimerais tout de même rappeler, et je ne résiste pas là non plus à ce plaisir, les *caveats* qui avaient été évoquées par mon camarade et ami de parti Simon Brandt, hier, s'agissant de la forme qui a été adoptée. Sans vouloir instruire de procès d'intention, il est vrai qu'il nous apparaît que dans ce dossier il y a une certaine part d'amateurisme. Il y a là encore une tentation, vous me pardonnerez, Monsieur le magistrat, d'une politique du fait accompli, d'un bricolage de dernière minute. J'ai conscience qu'il y a des impératifs d'urgence et que vous êtes animé de la volonté de satisfaire notre curiosité culturelle, mais on aurait pu imaginer, dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres, que le terrain ait été préparé de façon un peu plus professionnelle, si je puis m'autoriser. Je mets de côté ces arguments pour redire ici que, pour les raisons évoquées, culturelles mais également économiques, et vous savez que ça nous tient à cœur, le Parti libéral-radical soutiendra cette acquisition en se réjouissant que la Ville de Genève se dote d'une figure de proue additionnelle à son patrimoine culturel, qui plus est inscrite au patrimoine de l'humanité.

M. François Bärtschi (MCG). J'ai entendu le discours de mon préopinant d'Ensemble à gauche qui estime qu'il faut faire une guerre sans merci à l'antisémitisme. Certes, parlons de cette époque, parlons du grand leader de la gauche genevoise, Léon Nicole, conseiller d'Etat socialiste qui a fait l'apologie du socialisme viril d'Adolf Hitler dans le journal *Le Travail*, quotidien de son quotidien. Ce personnage figure actuellement au cimetière des Rois, notre petit panthéon genevois. Il faudrait alors mettre une plaque et indiquer que M. Léon Nicole, leader de la gauche genevoise, a adhéré à l'idéologie d'Adolf Hitler pendant une période. Le même Adolf Hitler qui est responsable du génocide que chacun connaît et qui est

responsable de cette catastrophe humaine monumentale. Il faudrait aussi le dire et non pas le cacher. Il y a toutes les preuves de ce fait que l'on cache. Avant d'attaquer un artiste comme Le Corbusier qui est quelqu'un qui ne s'entendait pas trop en politique, qui est allé partout et qui a suivi toutes les idéologies ou presque, excepté celle suivie par Léon Nicole. C'est peut-être la seule qu'il n'ait pas suivie, car il n'aimait pas le personnage d'Hitler, pas de Léon Nicole qu'il ne connaissait pas, j'imagine, quoique... Je ne veux pas m'aventurer dans cette zone.

Le président. Bonne idée... (*Rires.*)

M. François Bärtschi. Je terminerai, Monsieur le président. Il faut quand même indiquer que ces grands déballages n'apportent rien et sont un peu stupides. Mieux vaut avoir non pas une vision avec le petit bout de la lorgnette de notre histoire genevoise, mais une vision un peu plus intelligente. C'est vous, Monsieur Schnebli – vous transmettez, Monsieur le président –, qui cachez la vérité sur votre passé historique, sur vos compromissions et sur les millions de morts qui sont sans doute à l'origine de ce qu'ont fait vos prédécesseurs. Mais je n'irai pas plus loin. (*Brouhaha.*)

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Pour donner des droits de réponse et pour faire durer ce débat, j'ai presque envie d'interpeller nommément tous mes collègues. Ainsi, ils auront un droit de réponse continu et on pourra tenir ce débat jusqu'à 23 h, sans souci. (*Rires.*) Cela plaît à mon collègue M. Holenweg, je vois que nous avons le même humour.

Cela étant, concernant la position du Parti démocrate-chrétien, encore une fois je rappelle que l'application du droit n'empêche en rien la protection de cette locataire. On nous balade une nouvelle fois en nous parlant d'une rencontre avec les copropriétaires. Peut-être que les membres du Parti démocrate-chrétien ont aussi rencontré le mécène, voire le connaissent déjà, je n'en sais rien, ce qui justifierait qu'ils prennent des positions juridiquement tellement fausses. L'acquéreur peut faire valoir ses droits pour ses propres besoins, risquant à la locataire de voir son bail résilié d'une manière beaucoup plus rapide et cinglante que si c'est la Ville qui l'acquiert. Je doute grandement que ce soit l'intérêt de la locataire qui dirige la prise de position du Parti démocrate-chrétien. En ce qui concerne mon prédécesseur du Parti libéral-radical, je le rejoins parfaitement quand il s'agit de décrire l'objet, tant M^{me} Kraft-Babel que l'intervenant suivant ont indiqué qu'il s'agissait d'un joyau. Hier je vous invitais au nom des Verts à prendre une décision sexy au sein de cette enceinte et à investir dans ce joyau. Les Verts n'ont pas du tout changé de position et ils soutiennent ce projet.

Enfin, en ce qui concerne les transactions couplées dans cette procédure, il n'y en a pas. Si la personne décide d'ouvrir ou non la porte de son appartement, nous sommes sûrs que la Ville respectera cette décision et ira au rythme de la locataire qui a 62 ans, qui vit dans un appartement en duplex avec un escalier en colimaçon. C'est bien de le rappeler aussi de temps en temps. S'agissant des amendements, j'aurais envie de dire que chacun prenne sa décision au plus proche de sa conscience. Cette période était sombre, certes. Si on commençait à mettre des plaques partout, je ne sais pas ce que cela donnerait. Les Verts ne se positionneront pas là-dessus. Aller voir «Un juif pour l'exemple», ça rafraîchit la mémoire et c'est tout aussi relevant de cette période.

M. Stéphane Guex (HP). Par ce troisième débat j'espérais que l'on apprendrait des choses nouvelles, que l'on aurait des informations plus précises ou de nouveaux éléments. Finalement on a passé une heure à s'envoyer des arguments à la figure. Je ne suis pas plus convaincu qu'hier. Je trouve que cette proposition est un pis-aller. Je continue d'être choqué, malgré ce que l'on dit sur l'apparent bon marché de la somme engagée, soit 1,3 million de francs. C'est beaucoup d'argent. Je ne veux pas faire de démagogie, mais des gens nous regardent, et je trouve que 1,3 million de francs pour acheter cet appartement que l'on pourrait éventuellement faire visiter par de potentiels étudiants qu'on logerait dedans, au cas où l'on arriverait à faire partir la locataire, tout en réussissant à peut-être faire en sorte qu'elle arrive aussi à faire visiter l'appartement... C'est un micmac, c'est un salmigondis de propositions. Je n'y comprends rien. Je pense que beaucoup n'y comprennent rien non plus.

Encore une fois les «logements étudiants» sont un gadget. On nous sort les étudiants, car on s'est dit qu'il serait intéressant de faire le versant culturel avec Le Corbusier, les visites, et de baisser le prix de 300 000 francs. Au bout du compte, comme le disait ma préopinante du Parti démocrate-chrétien, on se retrouvera avec une addition de 1,3 million de francs. On ne verra pas la couleur des étudiants. Quant au mécène, on nous en a parlé, mais il me semble qu'à chaque fois qu'un peu d'argent doit être alloué, on nous sort un mécène. Dans le cas des arbres de la plaine de Plainpalais, il y a eu un mécène qui a finalement disparu. Vous vous souvenez de la rue des Alpes? Il y a eu un mécène aussi... Et on ne parle même pas de l'affaire Gandur, car elle risque de remuer encore des choses. Néanmoins, à chaque fois des mécènes viennent et vont, mais apparemment ils n'ont pas envie de travailler avec nous, ou alors ils n'étaient même pas au courant.

Dernière chose, cette somme importante de 1,3 million de francs, si on regarde les aspects culturel, du logement ou celui des étudiants, il me semble qu'il y a quand même mieux à faire pour la Ville de Genève, si elle veut investir 1,3 million de francs en matière de culture, de logements ou d'étudiants, que d'acheter l'appartement Le Corbusier à la Clarté. Comme je le disais, 1,3 million

Proposition: préemption dans l'immeuble Clarté à la rue Saint-Laurent

de francs représentent beaucoup d'argent. On pourrait consacrer moins. Faisons une maquette grandeur nature. Exposons-la au Musée d'art moderne et contemporain où que sais-je. Et puis là, aux heures d'ouverture du musée, les étudiants et les touristes auront tout loisir d'aller visiter ce qu'est un appartement de Le Corbusier. Comme à Lascaux, je vous en ai parlé hier. Je n'ai plus grand-chose à dire, aussi je vais me taire. Merci, je voterai non!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'écoute des différentes prises de position, je crois que les fronts n'ont pas bougé. Je considère que la messe est dite et je remercie celles et ceux qui ont fait l'effort et qui feront l'effort de soutenir cette proposition. Cela fait dix ans que nous travaillons à faire en sorte que ce bâtiment, qui avait déjà été singularisé par le fait d'avoir été classé comme étant un bien culturel par l'Etat, sur proposition de mes prédécesseurs de la Ville de Genève, soit inscrit au patrimoine de l'humanité par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

Je me suis rendu à Istanbul pour la troisième fois afin de faire en sorte que 17 des 25 bâtiments de Le Corbusier entrent au patrimoine de l'humanité. Je rappelle qu'il y en a une multitude. Par exemple Chandigarh fait partie des villes qu'il a construites. En effet, il en a défini les rues et les édifices les plus importants, notamment le Capitole, ce qui n'est pas une mince affaire. Toujours est-il que l'Unesco a retenu 17 objets dont le nôtre à inscrire au patrimoine de l'humanité. Malheureusement, le bâtiment de La Chaux-de-Fonds n'y a pas été inscrit. Je crois toutefois que c'est un bien culturel que nous devons protéger pour les générations à venir, car ce bâtiment a été construit pour durer et il durera.

Je me réjouis de créer cette fondation, de revenir vers vous pour vous soumettre, le cas échéant, les statuts de cette fondation et de travailler de concert avec toutes celles et tous ceux qui voudront bien ouvrir leur appartement, mettre à disposition leur énergie et peut-être leur financement afin que nous puissions valoriser ce bien culturel de notre ville. Je vous remercie de faire droit à cette demande.

Le président. Un amendement de dernière minute vient d'être déposé par M. Stéphane Guex. Je suis désolé, mais je n'arrive pas à vous lire. De plus, c'est de l'improvisation, on ne sait pas lequel des sept articles est concerné. *(M. Guex se lève pour aider le président à lire l'amendement.)*

M. Stéphane Guex. Je ne suis pas magistrat, je ne suis pas le roi de l'improvisation, Monsieur le président.

Proposition: préemption dans l'immeuble Clarté à la rue Saint-Laurent

Le président. Je vous laisse volontiers deux minutes pour réfléchir et pour déterminer quel article votre amendement concerne.

Mis aux voix, le sous-amendement de M. Brandt est accepté sans opposition (68 oui et 2 abstentions).

Mis aux voix, le premier amendement ainsi amendé de M. Schnebli et de M^{me} Pérez est accepté par 66 oui contre 7 non.

Mis aux voix, le second amendement de M. Schnebli et de M^{me} Pérez est refusé par 44 non contre 27 oui (1 abstention).

Le président. Le troisième amendement est déposé par M. Stéphane Guex, sans référence à un article, mais on peut l'interpréter comme étant le nouvel article 8?

M. Stéphane Guex. Non, c'est un nouvel article général.

Le président. Qui annule et remplace tous les autres? (*Signe d'assentiment de la part de M. Guex.*) D'accord. L'amendement général de M. Guex vise à supprimer les articles premier à 7, y compris l'article 6 que nous venons de voter et d'amender. Je vais vous le lire avant de vous le faire voter, bien évidemment, à moins que vous ne me fassiez confiance... (*Rires.*) Cet amendement général est formulé comme suit:

Projet d'amendement général

«Le Conseil administratif fait faire une modélisation complète du bâtiment Clarté. Il fait réaliser une maquette d'un appartement grandeur nature, afin qu'elle soit accessible au public après installation dans un des musées de la Cité genevoise.»

Mis aux voix, l'amendement général de M. Guex est refusé par 71 non contre 2 oui (2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée et sous-amendée est acceptée par 41 oui contre 29 non (2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 24 de la loi sur la protection du patrimoine, de la nature et des sites du 4 juin 1976;

vu la vente à terme signée le 19 septembre 2016 de la parcelle N° 727, feuillet N° 40 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Saint-Laurent 2-4;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, pour le prix de 1 202 409,60 francs, dans le cadre de la vente à terme d'un appartement de 4 pièces duplex aux 4^e et 5^e étages sis rue Saint-Laurent 2-4, feuillet 727 N° 40 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, lots PPE 6.04 et 7.04 – d'une surface de 46 m² et 54 m² avec balcon de 13 m² + lots PPE 2.04 et 2.05 et cave N° 40 au rez-de-chaussée, par la société anonyme Clarté, en liquidation, représentée par M. Christophe Pommaz (Office des faillites) à Du Lac, Georges & Partners SA représentée par M. Pierre-Alain Schussele.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 300 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus aux acquéreurs évincés compris, en vue de cette acquisition dont à déduire une subvention fédérale de 300 000 francs, soit un montant net de 1 000 000 de francs.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 300 000 francs.

Proposition: affiliation du personnel de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux à la Fondation CAP Prévoyance

Art. 5. – La dépense nette prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6.

¹ Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l'objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

² Le présent crédit est subordonné à l'engagement de la part du Conseil administratif de travailler en concertation avec les locataires actuels occupant l'appartement de 4 pièces duplex aux 4^e et 5^e étages sis rue Saint-Laurent 2-4, feuillet 727 N° 40 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, lots PPE 6.04 et 7.04, en s'engageant notamment à ne résilier en aucun cas leur bail de manière unilatérale et en leur faisant des propositions de logement aux conditions actuelles idéalement dans le même immeuble.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} décembre 2015 en vue d'une garantie de la Ville de Genève pour l'affiliation du personnel de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux à la Fondation CAP Prévoyance (PR-1167 A)¹.

Rapport de M^{me} Marie-Pierre Theubet.

La proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 19 janvier 2016. La commission s'est réunie le 1^{er} mars 2016 sous la présidence de M. Jacques Pagan. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

¹ «Mémorial 173^e année»: Proposition, 3961.

Proposition: affiliation du personnel de la Fondation de droit public
d'intérêt communal des Evaux à la Fondation CAP Prévoyance

Séance du 1^{er} mars 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M. Daniel Fellay, administrateur du Service des sports, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement, et de M. Mauro Camozzato, directeur adjoint de CAP Prévoyance

M. Kanaan introduit le sujet en rappelant un certain nombre de points: le centre sportif intercommunal des Evaux regroupe cinq communes qui sont Genève, Lancy, Bernex, Confignon et Onex.

Tout le système est basé au prorata qui découle d'un calcul savant en lien avec le public qui fréquente le centre. La Ville de Genève représente près de 40% de la subvention.

Il rappelle que le Conseil municipal a voté, en septembre 2014, la transformation des statuts de la Fondation des Evaux. Parmi les nombreux changements résumés dans la proposition, l'une des modifications les plus importantes a trait au statut du personnel qui est devenu personnel de la fondation et non plus seulement personnel de la Ville d'Onex. Cela a permis à la fondation de pouvoir se gérer de manière autonome tout en sauvegardant le statut public de ce personnel. Lorsqu'il était employé par la Ville d'Onex, le personnel était déjà assuré par la CAP; à présent il l'est toujours, mais directement en qualité de personnel public. La question est de garantir cette assurance puisque la fondation est financée par la collectivité publique et qu'il est formellement nécessaire de formaliser cet élément en la faisant voter par le Conseil municipal.

M. Camozzato explique que le but de cette garantie n'est pas de recapitaliser la caisse, mais de garantir la couverture des prestations, dans la mesure où la caisse de pension de la Ville de Genève et des autres communes genevoises est en capitalisation partielle. De plus, la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) impose pour les caisses de pension en capitalisation partielle que l'Etat, sous la forme d'une commune, d'un Canton ou de la Confédération, émette une garantie (acte législatif formel). Il poursuit en indiquant que cette garantie aurait dû être émise au moment de la mutation de la fondation, en septembre 2014.

Le lien contractuel a donc changé: ce n'est plus la Ville d'Onex qui est l'employeur, mais la Fondation des Evaux. De ce fait, il est nécessaire d'établir une convention d'affiliation, laquelle exige l'émission d'une garantie de cet employeur-là par les communes.

Il s'agit de 16,8 postes fixes pour les Evaux auxquels s'ajoute du personnel temporaire saisonnier qui est également assuré à la CAP. A propos de la classe de salaire dans laquelle se situent les employés concernés, M. Fellay répond que cela varie par rapport aux différentes fonctions au sein de la fondation. Il précise que

Proposition: affiliation du personnel de la Fondation de droit public
d'intérêt communal des Evaux à la Fondation CAP Prévoyance

le personnel est en majorité un personnel de terrain dont le salaire correspond à la classe E de la Ville de Genève, et que le nombre de postes actuels montre que la structure fonctionne bien (annexes 1 et 2).

A une question ayant trait à la garantie, MM. Camozzato et Kanaan confirment qu'elle était initialement portée au pied de bilan de la Ville d'Onex, et qu'elle est à présent partagée entre les cinq communes.

M. Krebs précise que chaque année lors de la présentation des comptes, on présente en pied de bilan le montant des engagements de prévoyance de l'année précédente pour la CAP qui publie plus tardivement ses comptes que la Ville de Genève. Cet engagement est dit «en pied de bilan» dans la mesure où il n'est pas comptabilisé comme étant de l'argent qu'il faut dépenser, mais il indique simplement un engagement potentiel au cas où la garantie venait à être exercée. Pour les employés de la Ville de Genève, M. Fellay précise qu'un montant de 315 000 000 de francs au 1^{er} janvier 2014 était inscrit en pied de bilan.

A propos du montant de cette garantie, M. Camozzato précise qu'il évolue chaque année, en fonction des avoirs de prévoyance des personnes concernées. Le montant est donc adapté chaque année à la hausse ou à la baisse en fonction de ces avoirs et du degré de couverture. L'important est de pouvoir appréhender l'ordre de grandeur.

Le Conseil municipal se prononce uniquement sur le principe, tout comme il l'avait fait pour le personnel de la Ville de Genève lors de la création de CAP Prévoyance en 2014, et n'aura pas à se prononcer chaque année. C'est la raison pour laquelle le montant n'a pas été mentionné dans le projet de délibération.

Il s'agit d'une mise à niveau d'obligations légales, réglementaires et qui n'a aucune incidence budgétaire.

Vote

Mise au vote, la proposition PR-1167 est acceptée à l'unanimité des membres de la commission, soit par 15 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 2 MCG, 4 S, 1 Ve, 2 EàG).
(Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)

Annexes:

- effectifs de la Fondation des Evaux
- échelle des traitements 2016 de la Ville d'Onex

Proposition: affiliation du personnel de la Fondation de droit public
d'intérêt communal des Evaux à la Fondation CAP Prévoyance

2016 - Effectifs de la Fondation des Evaux

Classe min	Classe max	Titre fonction	nb personnes occupant la fonction	tx budgétaire
6	8	Intendant-e - gardien-ne de parc	1	100%
6	8	Gardien-ne de parc-ouvrier-e polyvalent-e	1	100%
6	8	Gardien-ne de parc - aide-jardinier-re	1	100%
8	10	Gardien-ne de parc - horticulteur/trice	1	50%
8	10	Mécanicien-ne	1	100%
8	10	Assistant-e de direction	1	70%
8	10	Chargé-e d'accueil et des relations clients	2	160%
8	10	Gardien-ne de parc - plombier-e	1	100%
8	10	Gardien-ne de parc - élagueur/élagueuse	1	100%
8	10	Gardien-e de parc - bûcheron	1	100%
8	10	Intendant-e - gardien-ne de parc	1	100%
9	11	Chef-fe d'équipe	2	200%
10	12	Responsable finances et logistique	1	80%
12	14	Adjoint-e de direction technique	1	100%
12	14	Adjoint-e de direction RH - chef-fe de secteur	1	100%
15	17	Directeur/ Directrice	1	100%

vacant

total

18

20%
1680%

Proposition: affiliation du personnel de la Fondation de droit public
d'intérêt communal des Evaux à la Fondation CAP Prévoyance

VILLE D'ONEX

Echelle des traitements 2016

valeur au 1er janvier 2016, soit 100 [acquis 01.01.2011]

(indice des prix genevois - décembre 2010 = 100)

Catégorie	Minimum	Maximum	Augmentation annuelle maximale
1	48'041	64'025	1'998
2	49'073	67'697	2'328
3	50'800	71'736	2'617
4	52'539	76'387	2'981
5	55'878	79'726	2'981
6	57'998	84'198	3'275
7	61'675	87'875	3'275
8	63'804	92'884	3'635
9	68'229	97'309	3'635
10	71'305	103'025	3'965
11	76'617	108'337	3'965
12	79'493	116'445	4'619
13	85'373	123'253	4'735
14	88'482	132'642	5'520
15	95'108	139'892	5'598
16	98'650	150'138	6'436
17	106'490	157'978	6'436
18	111'726	168'950	7'153
19	117'585	180'593	7'876
20	126'815	189'863	7'881
21	134'077	202'965	8'611
22	141'325	216'373	9'381

Proposition: affiliation du personnel de la Fondation de droit public
d'intérêt communal des Evaux à la Fondation CAP Prévoyance

M^{me} Marie-Pierre Theubet, rapporteuse (Ve). Je dirai deux, trois mots sur cette proposition en tant que rapporteuse. Elle ne devrait pas engendrer de long débat. Il s'agit du changement des statuts de la Fondation des Evaux. Vous savez que cinq communes sont concernées par le centre sportif des Evaux, à savoir Genève, Lancy, Bernex, Confignon et Onex. Ce qui change essentiellement ce sont les statuts du personnel. L'employé de la Ville d'Onex devient employé de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux. Comme ces statuts ont été acceptés par tous les Conseils municipaux des communes partenaires et que le Grand Conseil les a approuvés le 30 mars 2015, il convenait d'affilier ce personnel à la Fondation CAP Prévoyance. Aujourd'hui, pour des questions légales, il faut formaliser cet élément en le soumettant au vote de notre Conseil municipal. Il faut également ajouter que tout le système est basé au prorata découlant d'un calcul en lien avec le public concerné par ce centre, et que la Ville de Genève représente près de 40% de la subvention. Il convient aussi de souligner que la commission des finances a accepté cette proposition à l'unanimité.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (60 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre g), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 3, lettre a), des statuts de la Fondation CAP Prévoyance du 16 novembre 2013;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Approuve que la Ville de Genève garantisse avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Onex, Bernex, Confignon, Lancy et Onex) les engagements de prévoyance des assuré-e-s actif/ve-s et des futur-e-s pensionné-e-s de la Fondation des Evaux auprès de la CPI «Ville de Genève et les autres communes genevoises»

de la Fondation CAP Prévoyance. Cette garantie est fixée proportionnellement aux montants de la subvention annuelle versée.

Art. 2. – Le montant de cette garantie sera inscrit en pied de bilan de la Ville de Genève.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 397 000 francs destiné aux études de mise en sécurité et de réorganisation partielle du Muséum d'histoire naturelle, situé route de Malagnou 1, sur la parcelle N° 2339, feuille N° 27, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1174 A)¹.

Rapport de M. Christo Ivanov.

La proposition PR-1174 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 5 avril 2016. La commission l'a traitée le 11 mai 2016 sous la présidence de l'excellent président M. Jean Rossiaud. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg.

Rappel de la proposition

Dans son exposé des motifs, la proposition PR-1174 propose un crédit destiné aux études de mise en sécurité et de réorganisation partielle du Muséum d'histoire naturelle de Genève.

Une grande quantité d'alcool est utilisée pour conserver une très grande quantité de spécimens, soit plus de 15 millions aujourd'hui, référencés sur 30 km de rayonnages et dans 120 000 récipients, ce qui constitue près de la moitié de l'ensemble des collections zoologiques conservées en Suisse.

L'utilisation de 48 300 litres, soit environ 38 tonnes, dépasse le seuil quantitatif maximal défini par l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs, ci-après l'OPAM.

¹ «Mémorial 173^e année»: Proposition, 6030.

Le Muséum, assujetti à cette ordonnance, a dû mettre en place un plan d'assainissement de ses installations techniques avec comme axe prioritaire la mise aux normes incendie. Les prescriptions de protection incendie à appliquer depuis 2015 sont celles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), les prescriptions concernant les espaces de travail sont celles de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Séance du 11 mai 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M. Jacques Ayer, directeur du Muséum d'histoire naturelle (MHN), de M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction à la DPBA, de M^{me} Jessica Juguin, architecte responsable d'opérations à la DPBA et de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe au DCS

M. Pagani annonce que le crédit figurant dans la proposition PR-1174 concerne une mise en sécurité et une réorganisation partielle du Muséum d'histoire naturelle. A l'heure actuelle, le MHN se place en tête des musées de la place avec une fréquentation atteignant les 270 000 visiteurs par année.

Or, ce lieu d'accueil fort apprécié de la population genevoise ne répond plus aux normes de sécurité depuis plusieurs années. La quantité de bocaux contenant de l'alcool pour conserver des spécimens dépasse le seuil quantitatif maximal défini par l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Pour remédier à cette situation, le Muséum a dû mettre en place un plan d'assainissement de ses installations techniques avec comme axe prioritaire la mise aux normes incendie. Informé de l'existence de grandes quantités d'alcool stockées dans le bâtiment, le Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) a demandé à la Ville de Genève de réaliser l'intégralité des mesures d'assainissement dans un délai de 48 mois.

La réorganisation des lieux induite par la mise aux normes du musée permettra également de rationaliser les espaces de travail se trouvant dans la partie «scientifique». Ainsi, les travaux de mise aux normes devraient offrir la possibilité de libérer des locaux en vue d'optimiser les conditions de travail des collaborateurs du musée.

M. Kanaan tient à relever que le MHN fait partie des institutions muséales les plus visitées de Suisse. Il est aussi le plus grand musée d'histoire naturelle de Suisse grâce à un patrimoine scientifique d'intérêt mondial. Le nombre de

spécimens qu'il possède constitue près de la moitié des collections zoologiques conservées en Suisse. Dès le départ, le musée a conservé certains spécimens dans des récipients contenant de l'alcool pour éviter leur détérioration. Cette façon de procéder a perduré jusqu'à ce que les services cantonaux s'inquiètent de la quantité d'alcool cumulée au fil des ans.

Face aux dangers potentiels, le SERMA a exigé que la Ville de Genève prenne des mesures de sécurité en conformité avec l'OPAM. Il est important de préciser que les collections du MHN présentent un intérêt scientifique mondial. Des chercheurs des quatre coins du monde viennent au MHN pour pouvoir étudier les spécimens qui les intéressent.

Face à ces éléments, il est donc important d'intervenir. Comme l'a annoncé M. Pagani, une réorganisation partielle s'avère également nécessaire pour la partie scientifique de l'édifice. La mise aux normes du musée offre l'opportunité de rationaliser les espaces de travail en fonction des exigences actuelles et futures.

M. Ayer confirme que le MHN est le plus grand musée d'histoire naturelle de Suisse. Bénéficiant d'une surface d'exposition de 9000 m², il accueille environ 250 000 visiteurs par année et comporte plus de 15 millions de spécimens. Avec un tel nombre de spécimens, la collection du Muséum est l'une des dix plus importantes d'Europe. Son intérêt est également qualitatif puisqu'elle regroupe un large spectre du monde vivant.

Dans ce cadre, on peut relever que le musée possède un nombre important de spécimens originaux. Le domaine de la recherche prend bien évidemment une part importante dans les activités de l'institution puisque les collections sont souvent étudiées par des spécialistes provenant du monde entier. Ainsi, le musée mène chaque année une centaine de collaborations avec la communauté scientifique internationale. Dernièrement, il a accueilli une équipe de San Francisco venue photographier la plus grande collection de fourmis du monde.

M. Meylan indique que les quantités d'alcool cumulées au fil des ans (un peu moins de 50 000 litres) dépassent désormais le seuil maximal de 20 000 litres défini par l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs. Pour rappel, le département a mené en 2012 une étude de faisabilité en vue de déplacer une partie des collections conservées dans l'alcool dans le futur abri culturel à l'écoquartier de la Jonction.

Au moment de l'abandon du projet, le SERMA a été mis au courant des quantités d'alcool stockées dans le bâtiment du MHN. La Ville de Genève a alors mandaté des bureaux d'ingénieurs pour mener une analyse de risques liés au stockage des produits inflammables. Le rapport établi par les mandataires a permis de mettre au jour les degrés de probabilité d'un accident et ses conséquences pour le bâtiment, les collections, le personnel et les visiteurs.

Face aux conclusions du rapport, le SERMA a demandé à la Ville de Genève de mettre le bâtiment en conformité avec les exigences de sécurité de la Confédération. Il faut savoir que le délai accordé à la Ville de Genève pour remédier à la situation est fixé à la fin du mois de décembre 2019. Or, la démarche entreprise par la Ville de Genève va nécessiter plus de temps, raison pour laquelle des négociations vont être reprises avec le SERMA. Il est important de relever que le plan d'assainissement ne concerne pas l'enveloppe thermique et les façades qui ont été rénovées en 2012 car il se concentre principalement sur la mise aux normes des installations techniques.

Ce plan prévoit aussi des dispositions transitoires qui ont déjà pu être entreprises avec les budgets de fonctionnement du MHN et d'entretien de la Direction du patrimoine bâti (DPBA). On peut noter entre autres: la limitation de la capacité maximale du musée à 1600 personnes simultanément; l'interdiction de tout stationnement de véhicules dans le bâtiment; la formation du personnel à l'évacuation et au maniement des extincteurs; instauration d'un contrôle périodique afin de limiter les quantités d'alcool pour les besoins journaliers des scientifiques.

Il faut savoir que le Muséum est divisé en trois parties. On compte: le bâtiment public, essentiellement dévolu aux espaces d'expositions et d'accueil du public; le bâtiment scientifique qui accueille la collection de spécimens et le personnel, de même que les ateliers; un espace de liaison entre ces deux bâtiments. L'alcool qui doit être déplacé se trouve essentiellement dans la partie scientifique (environ 35 000 litres) du musée.

M. Ayer informe la commission que les collections du MHN ne comprennent pas que des spécimens grandeur nature. Grâce à l'avancée des connaissances scientifiques, le musée a pu développer ces dernières années une collection d'espèces répertoriées sous forme d'échantillon ADN. Or, les congélateurs utilisés pour conserver ces échantillons doivent être remplacés car ils n'offrent pas une sécurité optimale en cas de panne d'électricité.

M. Meylan confirme que les congélateurs devront être remplacés par une chambre frigorifique afin d'offrir une meilleure solution à long terme. Il faut savoir que la demande de crédit a pour but d'améliorer la sécurité de conservation des collections en étudiant toutes les variantes rationnelles permettant de résoudre ce problème.

Pour ce faire, la Ville de Genève va lancer un concours qui permettra de définir comment opérer la conception de nouveaux locaux de distillation et de stockage d'alcool. Le nouvel espace d'accueil des collections devra être entièrement sécurisé et offrir des conditions optimales de conservation. L'opération permettra de libérer des surfaces en faveur du personnel du musée. Parmi les réaffectations des espaces de travail, on peut noter que l'atelier de décoration, actuellement situé au 2^e étage du bâtiment public, rejoindra les ateliers techniques situés au rez inférieur du bâtiment scientifique. Le projet d'assainissement prévoit également

de dissocier les zones dédiées au public des zones scientifiques par la réalisation d'un compartimentage coupe-feu.

Questions

Un commissaire demande si le projet prévoit d'instaurer un système de sécurité en cas d'intrusion.

M. Meylan répond que cet aspect sera étudié au moment de l'élaboration du projet. L'objet d'aujourd'hui concerne la demande de crédit d'études.

Un commissaire aimerait connaître le nombre de chercheurs qui se rendent au Muséum chaque année.

M. Ayer révèle que ce nombre varie entre 100 et 200 chercheurs par année. Il faut savoir que les collections du musée sont continuellement étudiées dans le cadre de recherches.

En outre, elles augmentent chaque année grâce à des dons et des récoltes sur le terrain. Les entrepôts du musée sont donc en perpétuel mouvement.

Une commissaire voudrait savoir si le projet prévoit de remplacer les récipients d'alcool existants.

M. Ayer relève que les bocal ont déjà été sécurisés suite aux premières mesures transitoires. Les bouchons ont été remplacés afin d'offrir une meilleure étanchéité. Il faut savoir que l'alcool avait tendance à s'évaporer à cause de la difficulté à maîtriser la température du bâtiment.

Une commissaire aimerait connaître le nombre de spécimens placés dans des bocaux.

M. Ayer lui indique que le Muséum dispose d'environ 130 000 contenants de différentes tailles. Le nombre de spécimens est toutefois moins important.

Une commissaire souhaiterait avoir des précisions sur les espaces qui pourraient être réaffectés en faveur du public.

M. Meylan lui répond que l'atelier de décoration du deuxième étage sera intégré au volume public sens. Il mesure actuellement 250 m².

M. Ayer ajoute que l'atelier de décoration, situé au 2^e étage du bâtiment public, rejoindra les ateliers techniques situés au rez inférieur du bâtiment scientifique afin de faciliter leur travail. Il est important de répondre à un certain nombre d'incohérences de fonctionnement.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur la mise aux normes des installations techniques de la cuisine de la cafétéria.

M. Meylan explique que ces mises aux normes sont liées aux questions de ventilation.

Une commissaire s'interroge sur la nécessité de mettre en place un concours pour ce projet. Dans le cas présent, il ne semble pas que l'aspect créatif entre en jeu.

M. Pagani lui indique que le concours va permettre d'envisager différentes stratégies pour régler l'ensemble des problèmes. Cette solution permettra à la Ville de Genève de profiter des réflexions de plusieurs bureaux d'architectes sur le projet.

Une commissaire demande s'il ne serait pas plus pertinent de procéder à un appel d'offres.

M. Kanaan rejoint les propos de M. Pagani. Le concours qui sera organisé ne mettra pas l'accent sur l'aspect architectural du projet. L'enjeu dudit concours sera d'ouvrir une réflexion sur la façon d'aborder un projet complexe et varié. Dans ce cadre, la Ville de Genève a intérêt à bénéficier de plusieurs propositions car elle ne possède pas forcément les meilleures idées à l'interne.

M^{me} Charollais note que les Conservatoire et jardin botaniques (CJB) ont mis en place un procédé similaire pour mener à bien leur projet de réaménagement. Contrairement à un appel d'offres, le concours permet de cadrer le sujet en comparant une série de propositions émanant de plusieurs bureaux d'architectes. Cette démarche comparative permet de trouver la solution la plus adéquate de manière efficace et rapide.

Une commissaire souhaiterait connaître l'impact financier du concours sur le projet.

M^{me} Charollais estime à 200 000 francs la planche de prix du concours sur l'entier du projet. Ce montant correspond à 10% du volume du crédit d'études.

Une commissaire demande si le projet prévoit d'instaurer un plafond de prix.

M^{me} Charollais lui répond que le département fera son possible pour combiner l'enjeu du moindre coût et de la meilleure solution. Bien qu'il soit possible de trouver un équilibre entre ces deux éléments, il paraît difficile d'instaurer une planche maximale de prix. La cible financière ne peut qu'être arbitraire dans la mesure où le projet n'a pas encore vu le jour.

M. Pagani tient à souligner que les concours offrent plusieurs avantages. Tout d'abord, la présence d'un jury évite de personnaliser le projet autour du magistrat. Ensuite, l'ouverture du projet à l'ensemble des bureaux d'architectes coupe l'herbe sous le pied à d'éventuelles réclamations. Enfin, les concours permettent de choisir une solution parmi différentes réflexions qui ont été menées.

Un commissaire aimerait savoir si les bocaliers peuvent accueillir plusieurs spécimens.

M. Ayer soulève qu'il est possible de placer 10 spécimens dans un même bocal.

Un commissaire remarque que le coût total des travaux est estimé dans la proposition PR-1174 à 36 millions de francs. S'il est possible d'évaluer un tel coût, on peut très bien imaginer instaurer un plafond. Sauf preuve du contraire, il est possible d'ouvrir un concours indiquant une somme maximale à ne pas dépasser. Un particulier ne fera pas construire une villa sans indiquer le coût limite des opérations à son mandataire. Ainsi, il serait regrettable que le Conseil municipal vote encore une fois un projet la tête dans le sac. Le commissaire votera cette proposition à condition d'avoir la confirmation que le coût du projet ne dépassera pas le montant annoncé.

M. Pagani rappelle que le Conseil administratif a décidé de ne plus évaluer les projets à la louche, mais quatre ans à l'avance. Sachant que l'évaluation de la proposition PR-1174 est récente, les montants devraient être respectés.

M^{me} Charollais explique que le département a procédé à une estimation croisée pour définir le montant du projet. Les volumes ont été chiffrés par analogie avec des bâtiments présentant des caractéristiques similaires. Cela dit, le département s'assurera de respecter un plafond si le Conseil municipal en fait la demande.

M. Kanaan comprend la remarque du commissaire car il souhaite également réaliser ce projet à moindre coût. Il faut savoir que la création d'un nouveau bâtiment coûterait moins cher que l'assainissement du bâtiment existant. Cela explique pourquoi le département a opté pour la première proposition.

M. Meylan confirme la volonté du département de dépenser correctement les deniers publics. Cela dit, il faut comprendre qu'il n'est pas possible de disposer d'informations précises au début du processus. Seul le mandat d'études donne la possibilité d'affiner les chiffres pour aboutir à un devis général.

M. Pagani estime qu'il est difficile de fixer un plafond étant donné que les prix peuvent être ajustés au fur et à mesure. Les fluctuations résultent de la problématique de la construction du bâtiment.

Un commissaire note que le projet des Minoteries a coûté 100 millions de francs au final alors que son coût avait été estimé à 30 millions de francs. L'instauration d'un plafond devrait permettre de ne pas répéter ce genre de situation.

Un commissaire demande si le SERMA avait déjà formulé des recommandations au moment de la rénovation des façades du Muséum en 2011. Il aimerait également savoir si le département entend procéder à l'assainissement du bâtiment en différentes étapes.

M. Ayer relève que les recommandations du SERMA sont essentiellement liées à la conservation des spécimens dans de l'alcool. Or, les collections du Muséum souffrent d'autres problèmes tels que l'humidité des locaux. Ainsi, la mise aux normes du bâtiment devrait permettre de résoudre à long terme plusieurs difficultés que connaît le musée.

M. Meylan ajoute que la proposition PR-1174 a pour objectif de répondre à la mise en conformité de la sécurité des bâtiments et à la protection des biens culturels. Ces deux éléments sont liés puisque la mise en sécurité du MHN permettra d'améliorer le niveau de protection des collections.

Pour répondre à la première question du commissaire, le SERMA n'est pas intervenu en 2011 puisque le projet ne concernait que l'assainissement de l'enveloppe du musée. En ce qui concerne l'échelonnage du projet, ce dernier ne devra pas trop s'étendre dans la durée car il est important de laisser le musée ouvert le plus longtemps possible au public.

Un commissaire considère que les élus politiques ont le devoir de pousser l'administration à se rapprocher au mieux de la réalité des prix. Cela dit, il ne voit pas comment la commission pourrait fixer une enveloppe pertinente. En ce qui concerne les bocaliers existants, on peut imaginer que le réaménagement du musée permette de vérifier qu'il n'existe pas de spécimens à plusieurs exemplaires. Si tel était le cas, ces derniers pourraient être prêtés à d'autres musées d'histoire naturelle.

M. Ayer indique que les quelques doublons existants servent avant tout à des besoins scientifiques. Il faut savoir que le MHN a abandonné sa logique encyclopédique depuis plusieurs années. Ses choix sont désormais beaucoup plus ciblés et il refuse de nombreux spécimens chaque année.

Un commissaire voudrait connaître les dispositions qui seront mises en place pour garantir la sécurité du musée lorsque le délai imposé par le SERMA sera dépassé.

M. Kanaan lui répond que le musée a prévu un certain nombre de dispositions transitoires qui ont déjà pu être entreprises avec le budget de fonctionnement. Parmi ces mesures, le musée a limité à 1600 personnes la capacité d'accueil. On peut également noter que le stationnement de véhicules sera proscrit.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur l'impossibilité de maintenir les surfaces existantes. Étant donné le coût du projet, il est important de comprendre pourquoi une relocalisation est nécessaire.

M. Kanaan estime que l'assainissement des espaces existants aurait un coût plus important que la création d'un nouveau dépôt. Par ailleurs, la demande qui sera formulée durant le concours sera de maintenir les collections dans le périmètre du musée.

M. Meylan précise que les récipients d'alcool répartis dans le bâtiment scientifique se trouvent à proximité d'un certain nombre de places de travail. La sécurisation de cette zone nécessiterait la création d'un coffre-fort étanche et solide. Ce procédé pose problème dans la mesure où les postes de travail devraient être déplacés. Comme il est difficile d'adapter des nouvelles contraintes de sécurité à un ancien bâtiment, la solution demandée par le concours consistera à trouver un nouvel espace.

Un commissaire constate que le concours va limiter les types de solutions proposées. On pourrait peut-être utiliser les niveaux inférieurs du musée pour rapatrier les bocaux.

M. Meylan souligne qu'il est plus compliqué d'instaurer des mesures de sécurité extrêmement lourdes sur un bâtiment existant que de créer un nouvel espace. D'autre part, il ne faut pas oublier que les collections du musée vont continuer à se développer. Le maintien des bocaux d'alcool dans le bâtiment existant ne pourra s'effectuer qu'au détriment des postes de travail.

Un commissaire note qu'au moment d'étudier les comptes, le magistrat a reproché à la commission de voter tous les objets. Cette affirmation freine le commissaire à voter la proposition PR-1174 d'autant plus que cet objet ne dispose pas d'une jauge de prix. Comme beaucoup d'autres projets, la proposition PR-1174 figurera dans le plan financier d'investissement (PFI) sans chiffrage.

M. Kanaan tient à préciser que le montant du projet a été évalué il y a quelques semaines. Il figurera donc dans le prochain PFI. Cela étant précisé, il faut comprendre que l'assainissement du MHN ne représentait pas une priorité jusqu'à l'intervention du SERMA. M. Kanaan aurait préféré investir l'argent du département dans d'autres projets comme la rénovation de centres sportifs. Or, le SERMA demandera la fermeture du MHN si le département n'intervient pas.

Un commissaire estime que la population aurait du mal à comprendre pourquoi le MHN crée un nouvel espace à 40 millions de francs pour entreposer des bocaux. Pour cette raison, il serait peut-être plus judicieux d'utiliser les étages inférieurs du musée.

M. Pagani comprend la remarque du commissaire. Or, le SERMA ne permet pas à la Ville de Genève d'attendre encore quelques années. Aujourd'hui, la Ville de Genève doit à chaque fois redoubler d'efforts pour s'adapter à des normes de sécurité de plus en plus restrictives. Pour prendre un exemple récent, le département va devoir installer une rambarde sur la grue des Pâquis alors qu'elle n'a jamais causé d'accident jusqu'à maintenant.

Un commissaire aimerait connaître la surface que demanderait le nouveau bâtiment pour pouvoir accueillir les collections.

M. Meylan lui indique que le nouveau bâtiment devrait mesurer entre 2000 et 3000 m².

Le président constate que le bâtiment actuel présente un certain nombre de risques depuis longtemps déjà. Il serait donc important de connaître les mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant. Dans le même ordre d'idées, il serait intéressant de savoir si le bâtiment comprend d'autres substances toxiques comme de l'amiante.

M. Ayer lui répond que l'alcool est le seul produit dangereux posant problème actuellement. Alors que les autres produits chimiques ont été sécurisés, l'alcool qui s'évapore des bocalux comporte un danger pour les collaborateurs du musée. On peut relever que le bâtiment va devoir fermer durant une semaine cette année pour pouvoir procéder à une désinfestation d'insectes. Cette opération qui doit être renouvelée tous les deux ans s'élève à environ 100 000 francs. Le projet proposé aujourd'hui permettrait de pallier ce problème.

M. Meylan ajoute que tous les faux plafonds ont déjà été remplacés. Ces derniers ne comportaient pas d'amiante.

Un commissaire demande si le département envisage de faire payer l'entrée du musée aux visiteurs. Cette solution permettrait de financer une partie des coûts du projet.

M. Kanaan rappelle que le peuple a voté contre la tentative d'introduire une entrée payante pour les musées.

M. Pagani conclut en précisant que le bâtiment du MHN est assuré à 90 millions de francs en cas d'accidents. Le plafond des blessés en cas d'accidents majeurs est de 1400 personnes.

La commission remercie M. Sami Kanaan, M. Jacques Ayer, M^{me} Martine Koelliker, M^{me} Isabelle Charollais, M. Philippe Meylan, M. Sébastien Schmidt et M^{me} Jessica Juguin de leur venue.

Discussion

Le président ouvre le tour de discussion sur la proposition PR-1174.

Un commissaire n'a pas été convaincu par les réponses apportées par le département concernant le montant du projet, raison pour laquelle il propose l'amendement suivant: «Lors de la mise au concours, le cahier des charges devra fixer un montant de 36 millions de francs maximum pour la réalisation.»

Un commissaire demande s'il serait possible de formuler une recommandation.

Une commissaire considère que la recommandation aurait beaucoup moins de poids que l'amendement.

Une commissaire trouve dommage que le MHN pâtisse de cette mesure restrictive.

Un commissaire estime au contraire que ce projet comprend moins d'enjeux que d'autres puisqu'il ne nécessite pas de prouesse architecturale. Le fait qu'il ne s'agit que de trouver un entrepôt pour les collections représente une bonne opportunité de faire connaître la volonté de cadrage financier de la commission.

Le président rejoint les propos d'un commissaire selon lesquels la commission ne dispose pas forcément des compétences nécessaires pour déterminer correctement la jauge à instaurer.

Un commissaire estime que le jury ne va pas forcément choisir un projet en fonction du coût. L'expérience a montré que les critères pris en compte concernaient avant tout les qualités techniques et esthétiques des propositions. Face à ces éléments, on pourrait imaginer faire appel à un collègue d'experts qui analyserait les projets afin d'éliminer ceux qui coûteraient trop cher. Bien qu'il soit légitime de s'inquiéter des coûts de plus en plus élevés de certains projets, il serait peut-être plus pertinent de formuler une recommandation sur la jauge à prendre en compte.

Un commissaire juge difficile d'instaurer arbitrairement une jauge de 36 millions de francs. Sachant que l'on se trouve au stade du mandat d'études, un tel plafond risque d'amener le département à déposer de nouvelles demandes de crédits.

Une commissaire note que la proposition PR-1174 ne concerne pas uniquement la mise en sécurité du bâtiment. Il s'agit également d'accroître le confort de son public et de rationaliser les espaces de travail. Le projet profite de l'obligation légale en matière de sécurité pour améliorer ses infrastructures, notamment au niveau de l'accueil et des services. Face à ces éléments, il serait regrettable de péjorer un tel projet en fixant une jauge dont on ne connaît pas forcément la pertinence.

Un commissaire tient à relever que la somme de 36 millions de francs a été avancée par les services du magistrat. Or, le Conseil administratif a toujours refusé d'instaurer des plafonds dans les concours sous prétexte d'altérer les projets proposés. Pour rappel, le Conseil municipal a voté un crédit d'études de 30 millions de francs pour les Minoteries mais le crédit de réalisation s'est finalement élevé à 100 millions de francs. Cette situation n'est pas acceptable d'autant plus que d'autres communes ont l'habitude d'instaurer une jauge. Lors de la construction d'une villa, l'architecte mandaté ne peut pas s'offrir le luxe de dépasser le montant accordé.

Une commissaire rappelle que le montant de 36 millions a été fixé il y a deux semaines à peine. En l'occurrence, le projet se prête à la volonté d'instaurer une

jauge étant donné qu'il ne demande pas d'exploit architectural. Il s'agit avant tout de réorganisation du bâtiment et de stockage des collections. Enfin, la commission a pu entendre que M. Kanaan souhaitait réaliser le projet à moindre coût afin de pouvoir investir l'argent du département dans d'autres projets.

Un commissaire est gêné par le principe même du concours. En effet, les auditionnés ont affirmé que le montant de 36 millions de francs devrait servir à se payer des idées. Pour cette raison, il ne va pas soutenir la proposition PR-1174.

Un commissaire soulève que le projet est ambitieux puisqu'il vise à réorganiser une bonne partie du fonctionnement du musée. Même si l'on peut mettre en place des cautions, il serait regrettable d'instaurer une jauge au tout début du projet.

Un commissaire tient à préciser que le montant de 36 millions de francs ne concerne pas le concours, mais la réalisation du projet. L'organisation du concours porte sur environ 3 millions de francs. Il faut savoir qu'environ 60 bureaux d'architectes vont investir entre 30 000 et 50 000 francs pour réaliser leur proposition. Pour un tel montant, la Ville de Genève gagne à bénéficier de plusieurs propositions. Sachant que le département pourra toujours revenir avec une proposition de crédit dans quelques années pour différentes raisons, il serait préférable de voter une recommandation sur le concours.

Un commissaire note qu'il y a eu un certain nombre de précédents démontrant que la Ville de Genève pouvait dépenser de l'argent sans le vote du Conseil municipal. Pour cette raison, le commissaire rejoint la proposition d'un autre commissaire.

Un commissaire considère qu'une simple recommandation n'aurait malheureusement aucun impact. Étant donné les impératifs de sécurité à tenir il vaut mieux profiter de ce projet pour instaurer une jauge.

Votes

Le président met au vote l'amendement suivant: «Lors de la mise au concours, le cahier des charges devra fixer un montant de 36 millions de francs maximum pour la réalisation.»

Par 9 oui (1 S, 2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC) contre 3 non (1 EàG, 2 S) et 2 abstentions (1 EàG, 1 Ve), l'amendement est accepté.

Le président met au vote la proposition PR-1174.

Par 13 oui (3 S, 2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 EàG, 1 Ve) et 1 abstention (EàG), la proposition PR-1174 est acceptée. (*Voir ci-après le texte de la délibération amendée et adoptée.*)

M. Christo Ivanov, rapporteur (UDC). Je serai bref, la commission des travaux et des constructions s'est déplacée sur le site du Muséum d'histoire naturelle (MHN) afin de réaliser sur place l'évaluation des problèmes. En effet, des problèmes de sécurité ont été décelés, puisqu'il s'agit de protéger 120 000 espèces. La problématique est liée à l'utilisation d'alcool, soit plus de 48 000 litres. Il s'avère que ce musée n'est plus aux normes. Berne exige que des travaux de sécurisation soient entrepris, ce qui aura pour incidence un agrandissement partiel du musée sur le même site. La commission des travaux et des constructions a majoritairement voté en faveur de cette proposition avec une abstention. Je vous demande de faire de même.

Premier débat

M. Régis de Battista (S). Je dirai juste deux mots concernant la position du Parti socialiste. Effectivement, comme mon préopinant l'a expliqué, ce projet est particulièrement important pour le MHN qui est le fleuron de tout ce qui peut exister au niveau de la protection de la nature et de l'histoire. Il est vrai que ces travaux sont très urgents. Le Parti socialiste les soutiendra forcément et vous demande d'appuyer cette proposition. Je crois qu'il n'y a pas de grand débat à tenir, néanmoins, un amendement de la commission sera peut-être discuté tout à l'heure. Le Parti socialiste s'abstiendra de limiter les travaux à 36 millions de francs.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais tout d'abord adresser mes chaleureux remerciements à M. Pagani, car je crois que cette proposition marquera l'un des moments les plus intenses de ma vie de conseillère municipale. En effet, nous avons eu la chance, ou la malchance en ce qui me concerne, de visiter les sous-sols du MHN et de découvrir les milliers de bocal remplis de formol et de serpents, ainsi que d'autres spécimens. Je dois dire que j'en frémis encore, mais c'était très intéressant.

Revenons à cette proposition, le Parti démocrate-chrétien acceptera ce crédit d'étude mais, effectivement, nous avons proposé un amendement, conjointement avec M. Dossan du Parti libéral-radical, pour ne pas le nommer. Nous estimons que, contrairement à ce que pense le département des constructions et de l'aménagement, ce projet ne nécessite absolument pas le lancement d'un concours. Je veux bien croire que depuis le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH), on est probablement un peu traumatisés en Ville de Genève. On se dit qu'il faut faire des concours sur tout et que l'appel d'offres ne suffira pas. Or, pour ce projet un appel d'offres nous semble largement suffisant. Pour rappel, cette proposition consiste à réorganiser des espaces de stockage et des espaces de travail de collaborateurs. C'est une mise aux normes du bâtiment

du MHN. Il s'agit notamment de compartimentage coupe-feu, de remplacement des portes intérieures, de ventilation, etc. Le seul élément qui touchera le public est simplement le déplacement des expositions temporaires du deuxième étage au rez-de-chaussée. Dans ce projet, aucun geste architectural n'est attendu. Dès lors, nous estimons que si le département veut absolument passer par un concours, il faudra cadrer davantage les choses que ce qui est prévu jusqu'à présent.

Nous estimons que c'est un excellent projet afin d'essayer, pour une fois, d'instaurer un plafond à ne pas dépasser. Ce montant de 36 millions de francs que nous proposons de fixer ne tombe pas du ciel, c'est le département lui-même qui nous a communiqué le possible coût du projet qui devrait normalement avoisiner cette somme-là. Ce plafond permettra tout simplement d'éviter les mauvaises surprises. Je dois dire que depuis quelques mois, nous avons une multiplication des mauvaises surprises en commission des travaux et des constructions. Je pense à l'école des Pâquis et, plus récemment, à tout ce qui touche Artamis, notamment la salle polyvalente. On a des crédits qui passent du simple au double et cela commence à être un peu agaçant. En l'occurrence, 36 millions de francs nous semblent être largement suffisants pour réaménager des espaces de stockage et de travail. Et puis, cela permettra tout simplement de fixer un cadre. Lorsque l'on construit sa maison, en général on fixe à l'architecte un plafond à ne pas dépasser. Il n'y a pas de raison que la Ville de Genève ne puisse pas faire de même pour ce projet. Voilà la position du Parti démocrate-chrétien de ce soir: oui à cette proposition, mais avec cet amendement pour faire en sorte que la Ville soit rigoureuse dans sa gestion des deniers publics. Et si nous fixons un plafond ici, cela permettra d'investir ailleurs et de faire d'autres choses, plutôt que de mettre tous ses œufs dans le même panier.

M. Jean Rossiaud (Ve). Les Verts accepteront cette proposition, mais pour reprendre la logique du discours de ma préopinante, les Verts n'ont pas été convaincus et ne restent pas convaincus de la méthode utilisée par le département de M. Pagani quant à la manière de gérer cette proposition. J'évoquerai plusieurs choses: lors de la dernière séance, nous avons commencé à réfléchir sur une autre méthode de travail et nous attendons du département qu'il mette en œuvre ses bonnes intentions visant à promouvoir la consultation des populations et des services concernés en amont, en vue d'assurer une meilleure information du personnel en l'occurrence, ou des services concernés, ou encore des habitants pour les projets plus importants, afin d'obtenir une meilleure participation des habitants.

En ce qui concerne le projet en particulier, on l'acceptera car il y a urgence. Toutefois je précise que nous faire voter des projets en urgence, alors que l'obligation de se mettre aux normes date de plusieurs années, ne convainc personne. Maintenant, pourquoi faire un concours? Effectivement, nous sommes d'avis,

comme plusieurs partis au sein de la commission des travaux et des constructions, qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un concours et que le département a toutes les compétences à l'interne pour mener à bien des appels d'offres. S'il y avait un amendement sur le concours, nous pourrions même le soutenir.

Troisième chose, sur le plafonnement. Nous ne soutiendrons pas le plafonnement, car il va à l'encontre des méthodes que vous employez depuis un certain temps, Monsieur le conseiller administratif. Cependant, nous vous demandons de changer de méthode et d'arriver devant la commission avec des estimations sur lesquelles on peut compter. Nous faisons donc une dernière exception d'urgence et nous accepterons cette méthode. Néanmoins, croyez bien que les Verts ne sont pas convaincus par la méthode.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Tout d'abord, nul besoin de revenir sur l'urgence. M^{me} Barbey-Chappuis a visité ces locaux que j'avais moi-même déjà visités depuis passablement de temps, et elle s'est rendu compte de l'urgence. De plus, l'ensemble du bâtiment est intégré, ce qui fait que si un incendie se déclare dans un coin, il se répandra très rapidement dans un autre. Nous avons mis en place des compartiments coupe-feu pour faire en sorte qu'il se propage moins rapidement que prévu. Toujours est-il qu'il n'y a pas de système d'aération qui soit isolable, autonome et qui permette de juguler rapidement l'incendie s'il se déclarait. Cela étant, vous avez lu comme moi dans la *Tribune de Genève* les déclarations de mon collègue Sami Kanaan, les miennes et celles des administrations, assurant que les gens qui rentrent dans ce musée ne risquent rien du tout pour l'instant, mais qu'il faut malgré tout que l'on se dépêche.

Quant à la méthode, non je ne changerai pas mon fusil d'épaule en ce qui concerne les concours, Monsieur Rossiaud. Mes prédécesseurs se sont aventurés à ne pas faire de concours, à aller chercher au petit bonheur la chance un certain nombre de bureaux d'architecture, et je n'ai pas besoin de vous refaire le dessin du MAH... Et il y en a d'autres, comme les bancs de glaces de la rade et ainsi de suite. Comme vous, j'étais très sceptique sur les concours au départ, mais en définitive, si vous choisissez bien le jury et si vous définissez très bien le programme du départ sans en rajouter à l'arrivée, ça se maîtrise complètement et on arrive à de beaux projets. Avez-vous remarqué que, depuis que je suis arrivé à ce poste, on en a fait 27, je crois, qui sont en train d'être réalisés ou qui sont déjà réalisés. Le plus beau étant le Musée d'ethnographie qui était dans les limbes et que l'on a réussi à en sortir grâce à un concours. Je ne changerai pas cette stratégie-là, car elle vise à coaliser en moyenne 90 bureaux d'architectes qui participent à nos concours, sur la base d'un très bon projet. Ils viennent également d'Espagne et d'Allemagne pour participer à nos concours et nous avons la chance d'avoir mis en place cette stratégie. Le MHN mérite ce concours.

Par contre, Madame Barbey-Chappuis, je dis chiche d'essayer une fois de voir ce qu'il en est avec une enveloppe de 35 millions de francs. Je tente l'expérience avec vous. Le premier réflexe que j'ai eu a été de demander à mon collègue Sami Kanaan s'il pouvait s'en tenir à ça, car c'est lui qui est demandeur. Je vous le rappelle. (*M. Kanaan conteste en rigolant.*) Pour ma part, je suis prestataire de service. Je vois très bien les demandes arriver visant à prévoir plus de containers, à agrandir, à creuser plus profondément, à faire ci ou ça, etc. Donc je dis chiche, je vous suis et on essaiera de voir ce qu'il en est en imposant des économies de construction au jury – ce qu'on fait de toute façon – qui désignera le concurrent lauréat pour que le résultat du concours soit calibré avec l'enveloppe que vous nous donnez.

M. Guy Dossan (LR). Je dirai presque que l'on a raison d'embêter le magistrat à la commission des travaux et des constructions, car on finit par obtenir quelque chose, puisqu'il va dans notre sens, et je trouve ça bien. Monsieur le conseiller administratif, c'est bien ce que vous nous dites: un projet ficelé avec un programme. C'est justement pour cette raison qu'on vous instaure un plafond, car tous les projets qu'on nous a soumis depuis un certain temps débutent avec un programme. Toutefois le problème est que l'on met six ans à réaliser un projet et qu'à terme le programme a complètement changé et les coûts ont évidemment pris l'ascenseur.

C'est le cas des derniers projets dont on a parlé. En l'occurrence M^{me} Barbey-Chappuis a évoqué le cas de l'école des Pâquis. Pourquoi? Parce qu'on a mis très longtemps à concrétiser ce projet et que le programme a changé. On a écouté Pierre, Paul, Jacques, Jean, le ban et l'arrière-ban... C'est fantastique, mais à un moment donné, cela a un coût. Pourquoi vous fixer un plafond? Parce qu'aujourd'hui on vous vote un crédit d'étude de 2,4 millions de francs pour un coût total des travaux estimé à 36 millions de francs. Combien de projets a-t-on réalisés pour lesquels nous avons voté un crédit d'étude d'un certain montant, nous précisant que le projet ferait tant de millions, de sorte à ce que nous l'acceptions et qu'ensuite, arrivés au moment du crédit de réalisation, le montant a augmenté?

Je prends toujours le même exemple, car ce n'est pas difficile: je vous rappelle que pour les Minoteries, on nous avait dit que le projet coûterait 30 millions de francs. Or, le crédit de réalisation s'est élevé à 100 millions de francs. Là on se dit que ce n'est pas ce que nous avons voté comme crédit d'étude, mais entre-temps le programme a changé. Comme nous avons accepté le crédit d'étude, il fallait accepter le crédit de réalisation. Or on ne peut pas procéder ainsi, Monsieur le conseiller administratif. Si vous avez 2 millions de francs pour construire une villa, vous ne pourrez pas dire à votre architecte de se faire plaisir. A un moment donné, si votre villa coûte 10 millions de francs, vous ne pourrez pas vous l'offrir.

Je pense que c'est exactement la même chose avec l'argent du contribuable. Vous nous dites que cela coûtera 36 millions de francs, eh bien, vous et votre administration, vous vous y tenez. Il est vrai que cela changera peut-être et que certaines personnes ne seront pas satisfaites, car elles devront brider leur imagination. Vous pouvez déjà être content qu'on ne vous ait pas supprimé le concours, parce que je dois dire que c'est la première fois qu'on nous fait le coup d'en organiser un pour un bâtiment enterré. Le bâtiment est complètement enterré, rien ne sort, on nous l'a bien expliqué en commission. Je m'excuse, mais on réalise un concours international pour faire une cave. C'est quand même assez fort. On doit être la seule municipalité qui fait ce genre de choses. On ne vous enlève pas le concours, on vous laisse faire votre concours international jusqu'à un montant de 36 millions de francs. Je pense que c'est déjà bien.

Toutefois je suis très content de vous entendre dire que vous essayerez, c'est ce que j'ai dit en préambule. J'espère que vous n'essayerez pas seulement, mais que vous arriverez à respecter les 36 millions de francs. J'espère que vous ne nous informerez pas être à 70 millions de francs lors du crédit de réalisation, parce que vous n'aurez pas réussi. Etant donné que les projets mettent cinq ou six ans à être réalisés, je ne serai probablement plus là. Le cas échéant, ce soir-là, Monsieur le conseiller administratif, c'est promis, je n'accepterai pas votre proposition. Si je suis toujours là, vous me verrez me lever et là je me lâcherai. Le groupe Parti libéral-radical acceptera le crédit d'étude que vous nous demandez avec évidemment l'amendement déposé. Si celui-ci n'est pas accepté, je pense que nous aurons une autre position. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce que j'entends ne me rassure pas, car ça fait pas mal de temps que l'on entend certains groupes dire au conseiller administratif: «C'est la dernière fois que l'on vous permet ça, la prochaine fois vous allez voir ce que vous allez voir...» et qu'on ne voit jamais rien. Je m'excuse, on ne voit jamais rien. Monsieur le président, vous transmettez à M. Dossan. Je vous rappelle le débat sur les Minoteries, qui est d'ailleurs cité dans le rapport: 30 millions de francs étaient initialement prévus, le montant s'élève à plus de 90 millions de francs et dépassera certainement les 100 millions de francs à la fin. C'est un bon exemple. Là aussi, certains prétendaient ne plus le tolérer. Ce n'est pas possible, on ne peut pas fonctionner comme ça.

Rendez-vous compte de toutes les discussions que l'on a eues à propos du MAH et de celles que nous avons maintenant au sujet du MHN. Au rythme où c'est parti, le projet du MHN risque de coûter plus cher que celui du MAH. J'aimerais bien entendre M. Kanaan tout à l'heure. Je suis persuadé qu'il ne demande pas un projet aussi onéreux. Même une limite à 36 millions de francs

est déjà beaucoup trop élevée pour le groupe Mouvement citoyens genevois. Je crois que l'on exagère et qu'il y a des normes à respecter. Il ne faut pas exagérer. Trente-six millions de francs est énorme et probablement que le projet atteindra les 40, 45, si ce n'est pas 70 millions de francs, comme le disait M. Dossan tout à l'heure.

Nous trouvons que ça ne va pas. Qui veut le plus veut le moins. On se ralliera à un certain nombre de propositions ayant notamment trait à la suppression du concours ou autre, mais nous voudrions que ce projet soit renvoyé à la commission des arts et de la culture, car finalement la problématique est le programme. Quel est le programme? Fait-on le minimum pour assurer la sécurité ou alors est-ce que l'on refait la Ville entière? Car c'est à chaque fois comme ça. On se retrouve à chaque fois devant cette problématique du changement de programme. Je me souviens du projet de construction de la salle d'éducation physique à la rue Baulacre, au-dessus du parc des Crochettes. Le programme a été changé trente-six mille fois. On était initialement partis pour 5 millions de francs, et résultat des courses, on a atteint les 20 millions de francs, car on a changé mille fois le programme et l'on a rajouté des choses. Cela ne va pas! Au nom du Mouvement citoyens genevois, nous vous demandons de renvoyer ce projet à la commission des arts et de la culture. Si ce renvoi est refusé, on se prononcera sur les amendements visant à réduire les coûts et à la suppression du concours.

Pour nous, la barre de 36 millions de francs est trop élevée. Nous souhaitons la fixer à 25 millions de francs maximum. Nom d'une pipe! Ce n'est pas possible de fonctionner ainsi et d'en arriver à devoir imposer des limites comme ça. Normalement ce n'est pas dans ce sens-là qu'on devrait aller. A un moment donné on doit se fixer des objectifs et on doit rester dans des enveloppes raisonnables, parce qu'alors on va voir le défilé des propositions. Il y a maintenant le Muséum, mais toutes les autres arriveront. On les financera comment? Ce n'est pas sérieux, c'est trop cher, et j'attends des explications de la part du magistrat de la culture et du sport concernant cet objet. Je vous invite véritablement à renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture afin qu'elle réétudie le programme qui définira le coût final des travaux. Sinon, au bout de la course et suivant les amendements, nous refuserons ce projet.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'ai entendu un certain nombre de choses au cours du débat qui nécessitent une clarification. Tout d'abord, dans le système de base il est vrai qu'un magistrat ou une magistrate a un équipement qu'il ou elle gère et demande à son collègue du département des constructions et de l'aménagement de le rénover, ou encore de construire des crèches. C'est le cas du MAH. Là je ne suis pas demandeur, la Ville n'est pas demandeuse. Nous avons été inspectés par le Service de l'environnement et des risques majeurs

(SERMA). Vous êtes d'ailleurs un ancien fonctionnaire cantonal, Monsieur Sormanni. Les collaborateurs du SERMA font partie d'un autre département, mais ils ont établi des expertises et ont rendu des rapports qui ont force d'obligation. La seule chose que nous négocions avec eux est le calendrier. C'est-à-dire qu'en prenant certaines mesures immédiatement, nous gagnons du temps sur les mesures principales. Des mesures immédiates, diverses et multiples que je ne détaillerai pas ont été prises. Il ne s'agit pas d'un programme culturel. On ne fait pas de politique culturelle directement. On en fait indirectement pour le patrimoine.

Je suis allé le voir par moi-même et je ne vous cache pas que ma première réaction a été de dire qu'il devait être possible de réduire cette masse d'alcool et de faire autrement. Nous devrions réduire de moitié la masse pour atteindre le seuil. Mesdames et Messieurs, quand vous parlez des coûts de la culture, c'est un bel exemple. Ces collections nous ont été léguées par des familles genevoises passionnées de recherche sur la faune et la flore. En l'occurrence il s'agit ici de la faune, puisque M^{me} Barbey-Chappuis l'a relevé, ce sont surtout des animaux qui sont conservés dans l'alcool. Cela l'a un peu saisie et je reconnais que c'est impressionnant. La première fois que je suis allé visiter ces sous-sols, j'étais moi aussi très impressionné, même si je ne l'étais pas autant que vous.

Nous avons des échantillons exceptionnels, reconnus dans le monde entier. Nous avons des chercheurs provenant également du monde entier qui viennent dans ce muséum. Le public n'y va pas souvent pour des raisons d'organisation. J'aimerais d'ailleurs qu'à l'avenir, l'un des intérêts du projet soit au moins d'être plus facilement visitable, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisqu'il est vrai qu'il s'agit surtout du bâtiment scientifique. Nous avons ces collections, on nous les a léguées. On en a la responsabilité. Elles sont uniques. Vous avez par exemple la collection des fourmis d'Auguste Forel, bien que ce ne soit pas celle qui prenne le plus de place, évidemment. Il y a d'ailleurs un billet de banque à l'effigie d'Auguste Forel. Ce n'est pas pour rien... Ces collections sont uniques au monde. On en a la responsabilité.

A partir du moment où l'on a ces 40 tonnes d'alcool, on est obligés d'agir dans un certain délai. Mesdames et Messieurs, cela ne m'enchant pas de devoir vous solliciter pour un tel crédit. Si j'avais 36 millions de francs aujourd'hui, je les mettrais dans bien d'autres choses, comme dans le sport ou dans d'autres objets culturels. C'est évident. Là on est dans un cas très particulier où l'on subit, par la force des choses, car on vit dans une société qui lit les normes de manière très stricte en matière de sécurité. Cela part d'un bon sentiment, on ne mettra pas en doute la pertinence d'assurer la sécurité des gens, et on doit faire ce travail. Du coup je m'excuse, mais le programme est simple, il vise à assainir ce bâtiment. En plus, et M. Sormanni qui a travaillé au Canton à l'époque le sait bien, à partir du moment où l'on touche à un bâtiment, on doit l'assainir sur tous les plans: éner-

gétique, au niveau de l'accès des handicapés – bien que ce ne soit pas le problème dans ce cas-ci –, au niveau des façades ainsi qu'au niveau de l'isolation énergétique, à l'intérieur. Tout cela renchérit la facture. Tout comme M. Pagani, je n'ai pas de problème avec le plafond de 36 millions de francs. Si on pouvait le faire pour beaucoup moins cher, je serais le premier à être heureux. Je suis le premier à vouloir déplacer ces masses ailleurs. Pour une fois, ce n'est pas moi qui suis en train de dire que j'ai envie de ce projet.

J'ai eu le réflexe de vouloir faire deux, trois petites choses pour le public, par exemple de rénover la salle d'exposition temporaire – ce qui est déjà prévu. J'aimerais quand même attirer votre attention, Mesdames et Messieurs, et que vous releviez positivement le fait que, depuis quelques années, sous mon impulsion, le MHN a réalisé des petits travaux sur les budgets d'entretien pour améliorer l'accueil du public. Tout le rez-de-chaussée a été amélioré ainsi que la boutique. La cafétéria a été faite à budget minimal, mais a été entièrement refaite, parce qu'elle était vraiment crapoteuse. Le directeur a essayé d'augmenter les espaces d'expositions temporaires et les a doublés. Cependant cela relève des budgets d'entretien. Cela pour vous dire que lorsque l'on peut faire avec peu de moyens, on le fait. La commission des arts et de la culture a d'ailleurs visité plusieurs fois ce bâtiment et y retourne lundi pour les aspects liés aux activités culturelles du MHN.

Or, là on est dans une opération d'assainissement qui est ma foi incontournable. C'est bien malgré moi. Je dois vous dire que si on peut avec moins, je serai le premier à m'en réjouir, car il faudra caser ces 36 millions de francs dans le plan financier d'investissement. Si on peut le faire avec 30 ou 20 millions de francs, je serai le premier à dire «youpi». Je vous encourage à accepter aujourd'hui ce crédit, car les délais du SERMA sont courts et nous prendrions une vraie responsabilité si nous reportions ce vote. Il n'y a pas d'éléments nouveaux que l'on pourrait vous apporter aujourd'hui par rapport à ceux dont vous disposez déjà. Je vous invite vivement à accepter ce projet aujourd'hui et je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

M. Morten Gisselbaek (EaG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Dossan que je n'ai pas entendu la même chose que lui. Je crois qu'il s'agit d'un concours qui permettra de trouver la forme la plus adéquate pour la conception de nouveaux locaux. Il ne s'agit pas forcément d'un local enterré. Ce n'est pas ce qui a été dit. On ne sait même pas si c'est un ajout au bâtiment actuel ou si c'est un autre bâtiment à construire, éventuellement sous terre ou pas. C'est en tout cas ce que j'ai entendu. Nous pensons que ce bâtiment, qui est emblématique et que les Genevois aiment, mérite que l'on se donne la peine de trouver la meilleure des idées. Ce concours nous semble justifié.

Pour ce qui est des 36 millions de francs, il est vrai que lors de la présentation de cette proposition en commission par les services de M. Pagani, il nous a été dit qu'en gros cette somme servirait à mettre de l'alcool dans des bocaux. Cela semblait extrêmement bizarre et onéreux. C'était assez peu convaincant. Par contre, quand on a fait la visite avec les gens qui travaillent au MHN, et moi j'ai apprécié la visite, l'on a compris qu'il ne s'agissait pas seulement de mettre l'alcool dans un bocal sécurisé, mais que ça permettrait de restructurer une partie du musée. C'était vraiment enthousiasmant de voir le directeur et ses services être aussi passionnés par des poissons bizarres qui viennent d'Amazonie. Je suis content de vivre dans une ville où il y a de la place pour ça. Ces 36 millions de francs semblaient tout à coup être plus justifiés et donnaient davantage envie de soutenir la proposition. Je suis très content d'avoir pu faire cette visite.

Maintenant, en ce qui concerne l'amendement visant à fixer un plafond dans le cadre d'un concours, je suis tout à fait sensible à cette problématique et j'aimerais bien que l'on reste dans le cadre, mais je pense que cela risque de poser un certain nombre de problèmes. Cela veut dire que dans le jury des gens détermineront quels projets dépassent 36 millions de francs et lesquels ne les dépassent pas. Il y aura un lauréat. Imaginons que cela prenne dix ans, car il peut y avoir des recours, des référendums ou que sais-je, on est à Genève... Admettons que cela prenne dix ans et qu'au bout du compte le lauréat réalise un projet qui coûte 42 millions de francs. Est-ce que cela veut dire que les autres pourront faire recours en rappelant qu'ils ont été éliminés parce que le plafond était fixé à 36 millions de francs, alors que le lauréat a réalisé son projet à 42 millions de francs? Je ne sais pas, je pense que cela risque de poser beaucoup de problèmes. C'est la raison pour laquelle nous n'accepterons pas cet amendement, car il me semble que ce n'est pas le bon moment ni le bon endroit pour mettre cela en place.

Comment des bureaux en Espagne, en Grèce ou en Italie – je ne sais pas –, qui répondront au concours, peuvent-ils savoir si oui ou non cela coûtera plus ou moins que 36 millions de francs pour réaliser leur projet à Genève? La façon dont on peut cadrer les coûts est de faire un programme précis avec un nombre de mètres carrés et de mètres cubes exact, dont on connaîtrait le prix, afin d'accorder la chose. Si après un élément se rajoute, on nous tiendra au courant. Je pense que ce serait une manière nettement plus simple et qui poserait nettement moins de problèmes à l'avenir. En ce qui nous concerne, tout en étant évidemment sensibles à la problématique des coûts, nous n'accepterons pas cet amendement, car nous pensons qu'il posera plus de problèmes qu'il ne donnera de résultats positifs. Nous nous réjouissons de voir ce magnifique musée être mis aux normes actuelles de sécurité.

M. Christo Ivanov (UDC). Je crois que nous sommes tous d'accord ce soir sur l'urgence de l'objet et sur le fait d'accepter cette proposition. La renvoyer à la commission des arts et de la culture alors qu'il s'agit d'une problématique d'assainissement de bâtiment nous paraît inutile. Si elle devait être renvoyée, ce serait, me semble-t-il, à la commission des travaux et des constructions. La sécurité est la première des libertés, et aujourd'hui celle du public n'est que partiellement assurée. Il s'agit donc de respecter l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) qui nous oblige à entreprendre les travaux d'assainissement.

En effet, après la visite, après avoir discuté avec le personnel en place et après avoir vu dans quelles conditions le personnel travaille au MHN, il est évident qu'il n'y a pas que des problèmes de sécurité, mais également d'exiguïté et de promiscuité. Il faudrait que les chercheurs puissent travailler dans de meilleures conditions. Il paraît flagrant qu'un agrandissement soit nécessaire à réaliser, en plus de l'assainissement du bâtiment. L'Union démocratique du centre soutiendra l'amendement déposé par le Parti démocrate-chrétien et par le Parti libéral-radical, car il est certainement possible de faire mieux avec moins. Avec cette enveloppe de 36 millions de francs, si on calcule au mètre cube, il y aura très peu de constructions extérieures. On va surtout assainir le bâtiment. Il y aura peu de nouveaux mètres cubes, Monsieur Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek. Il y aura 2000 à 3000 m².

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mais oui!

M. Christo Ivanov. Nous verrons bien. Toujours est-il que si ce projet devait être renvoyé en commission, il devrait l'être à la commission des travaux et des constructions pour des compléments d'ordre technique. Je peux vous rejoindre sur ce point, Monsieur Gisselbaek, à savoir qu'on pourrait venir nous apporter la réalité des chiffres, si on connaissait l'extension réelle du bâtiment. Mais de nouveau, on part dans un concours et on part dans une aventure. L'aventure c'est l'aventure, vous le savez bien... Par conséquent, l'Union démocratique du centre soutiendra l'amendement et réfléchira à ce qu'elle votera si l'amendement n'est pas accepté.

M. Jean Rossiaud (Ve). Monsieur le président, vous transmettez au conseiller administratif Pagani que la question que j'évoquais tout à l'heure de savoir comment on travaille dans cette commission est vraiment d'actualité. Cette dernière travaille bien, elle pose les bonnes questions et nous avançons. Bien qu'il n'en soit pas membre, M. Sormanni a l'air d'être omniscient et de savoir mieux ce qu'il se passe à la commission des travaux et des constructions que tous les

membres du Mouvement citoyens genevois qui y siègent. Effectivement, on n'a pas l'air d'avancer en plénière, alors que nous savons que nous avançons en commission. Pourquoi avançons-nous? Car nous vous posons les questions et vous y répondez au coup par coup. Toutefois vous amenez une telle confusion qu'on ne sait plus ce que l'on doit voter ce soir en plénière. J'en relèverai trois. La première est le fait de déterminer s'il y a urgence. Y a-t-il urgence ou pas? Il y a urgence, pourtant on prend des mesures qui prennent des années; on peut faire un concours d'architecture et on peut dépasser des plafonds. Or on n'est pas sûrs, et ça reprendra des années. Il y a urgence, mais il n'y a pas urgence...

La deuxième confusion a trait au concours. Est-ce que l'on a des critères pour savoir quand est-ce qu'on fait un concours d'architecture et quand est-ce qu'on n'en fait pas? Non. On n'a pas de critère. On en fait quand on pense qu'il faut en faire. Nous les Verts, nous sommes d'accord avec vous sur le fait qu'il y a des objets pour lesquels des concours d'architecture sont nécessaires, car ils font brasser des idées et ils permettent d'avancer sur l'enveloppe d'un bâtiment, sur son architecture globale et sur son insertion dans le quartier, etc. Il y a des urgences qui se justifient lorsqu'il s'agit de rénover des objets devant être mis aux normes. De notre point de vue, si c'est la raison, ces objets ne méritent pas de concours. C'est là que la droite nage dans la confusion, car si on organise un concours, comment fixera-t-on une limite au montant qui sera finalement dépensé, alors qu'on ne sait même pas encore ce que l'on votera?

La troisième confusion est relative au programme. On ne peut pas voter sur cet objet ni fixer de plafond sans savoir ce que cela coûtera. Or, on n'a pas le programme. Pourquoi n'avons-nous pas le programme? Là je vous rejoins dans l'invitation que vous avez faite à M. Kanaan. On n'a pas le programme, car il se fait au fur et à mesure, pendant le crédit d'étude. Au fond, comme le disait M. Sormanni, les programmes sont un peu les listes du Père Noël: tous les services mettent ce qu'ils ont envie de mettre. Vous additionnez le tout, vous faites une consultation auprès des personnes que vous connaissez dans le quartier, vous ajoutez au programme tout ce que le quartier a demandé, et on arrive à des sommes qui sont insupportables pour les conseillers municipaux que nous sommes. S'il y a urgence, on ne renverra pas cet objet en commission. La commission a fait le tour de la question, car ce n'était pas si difficile à faire, une fois qu'on avait posé les bases de la discussion. On n'a pas plus de réponses aujourd'hui, mais s'il faut aller de l'avant, allons de l'avant et continuons à travailler sur la question de la méthode.

Le président. J'en profite pour saluer à la tribune deux anciennes conseillères municipales et néanmoins députées: Frédérique Perler, ancienne présidente de cette magnifique enceinte, et Nicole Valiquier Grecuccio. Soyez les bienvenues, Mesdames. (*Applaudissements.*) La parole est à M. Jean-Philippe Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Concernant cet objet, bien que je ne sois pas un expert, je peux attester qu'il y a urgence, d'après la visite que nous avons faite en 2012 à la commission des arts et de la culture. Or, depuis 2010 rien n'a été fait de la part du département de M. Pagani. Je pense pourtant que M. Kanaan lui a transmis le fait qu'il y ait urgence. En commission on a pu visiter les sous-sols du MHN et l'enveloppe en elle-même. C'est impressionnant.

Mon collègue Sormani a demandé un renvoi à la commission des arts et de la culture pour la simple et bonne raison qu'avec la nouvelle composition de la commission des arts et de la culture, nous visiterons à nouveau ce musée la semaine prochaine et, spécialement sur ma demande, nous visiterons les sous-sols et les boccas. Vu qu'il y a eu une nouvelle législature, je pense qu'un certain nombre de commissaires n'ont pas connaissance des problématiques de ce musée et ne les voient pas. Néanmoins, il y a effectivement de grandes modifications à faire. En revanche je ne comprends pas pourquoi il faut organiser un concours pour mettre des locaux aux normes sécuritaires préétablies, mais ça M. Pagani pourra peut-être me l'expliquer. Je ne vois pas pourquoi on doit s'adresser à des sociétés ou à des architectes italiens ou espagnols. Je pense que l'on a tout à fait la compétence de le faire à Genève, avec des architectes suffisamment aptes à réaliser ces modifications. On n'a pas besoin de concours. Une fois de plus, s'il y a un concours, cela prendra du temps. Si on est dans l'urgence, on ne sait pas quand finira le concours. Même si on fixe un montant de 36 millions de francs, on sait très bien que l'on finira à 40, 50, voire 60 millions de francs, car pratiquement tous les objets connaissent des dépassements.

M. Kanaan nous l'a dit tout à l'heure, au fur et à mesure du concours, des modifications seront à faire. Il y aura peut-être une nouvelle cafétéria, alors qu'elle vient d'être refaite, une modification des couloirs ou des choses comme cela, alors que ce n'est pas du tout le but. Le but de cette proposition est de mettre ce musée aux normes au niveau de la sécurité et spécialement les sous-sols. Il n'y a pas de raison de faire ce concours, je le redis.

Je pense que 36 millions de francs est un montant complètement aberrant pour les gens qui nous écoutent. Je ne comprends pas comment est-ce qu'on peut faire des caves à 36 millions de francs pour stocker des boccas avec du formol. Avec un montant pareil on construit un bâtiment complet! Je ne sais pas comment est-ce que vous avez fait vos études pour obtenir ce montant de 36 millions de francs... C'est juste irrationnel! Monsieur Pagani, je ne sais pas où vous allez chercher des chiffres pareils... On voit que ce n'est pas votre argent mais que c'est celui du contribuable. Vous avez beau être magistrat, c'est votre argent, par contre c'est également le mien et celui des gens qui nous écoutent. Trente-six millions de francs, c'est juste déraisonnable! Je ne sais pas comment vous faites. C'est facile de dépenser l'argent des autres...

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je compléterai légèrement ce qui a été dit, comme à mon habitude. Rien n'est éternel ici en ce monde et tout s'use, y compris ce musée. Il est clair que des travaux sont à effectuer pour le maintenir à niveau, et je pense que l'essentiel n'a pas été bien prononcé, bien que M. Rossiaud ait parfaitement formulé le travail effectué par la commission des travaux et des constructions. D'ailleurs je l'en remercie, car nous faisons beaucoup d'efforts et portons une grande attention sur tout ce qu'on nous propose. Malgré le fait que je sois membre du Mouvement citoyens genevois et non pas du parti de M. Rémy Pagani, je dois tout de même dire qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir avec les possibilités dont il dispose pour rattraper le retard de certains de ses prédécesseurs qui ont fait beaucoup de crédits d'études, mais qui n'ont rien réalisé. D'accord, cela date d'un certain temps, de quelques dizaines d'années. Il y a prescription. J'ai les noms, mais je ne les mentionnerai pas ce soir. Toutefois il est clair que maintenant, lorsque l'on regarde le bilan de la Ville de Genève, c'est triste. Le MAH, le Grand Théâtre, les Bergues, les écoles, les musées, et j'en passe, j'en oublie et tout ça trépasse...

Je vous prierais de reprendre les choses très sérieusement maintenant et de faire ce qu'il y a à faire. On peut évidemment mettre des paramètres, ce n'est pas négligeable et cela permettra de ne pas aller de nouveau dans le fossé, le fossé monétaire, évidemment, on le connaît. Je pense qu'aujourd'hui, comme l'ont dit certains de mes préopinants, il y a quand même une petite urgence à remettre ce musée aux normes, qui est d'ailleurs un musée fantastique que je propose à tout le monde de visiter pour se faire une meilleure idée. Il est géré par un personnel tout à fait capable, même méritant. Etant donné que le MAH est malheureusement en stand-by, on ne va pas jeter tous nos musées à la corbeille. Si on veut encore avoir la fierté de dire qu'on habite à Genève et que cette ville est propre, il faut vraiment faire quelque chose et aller de l'avant aujourd'hui, et non pas dans dix ans. On l'a déjà dit, ce projet date déjà depuis passablement de temps. Il est nécessaire d'avancer, pas seulement pour ce musée, mais également pour d'autres travaux de la Ville de Genève.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je crois qu'il faut quand même appeler à la raison. Monsieur le président, vous transmettez à M. Rossiaud que, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, ce n'est pas parce que je ne siége pas en commission des travaux et des constructions que je ne sais pas ce qu'il s'y passe. En effet, on en a discuté en caucus. Je lis aussi la proposition et je vois ce qui y est marqué. Il est indiqué qu'on profitera de ces travaux pour réorganiser complètement le musée. Ce n'est pas forcément des travaux qui sont liés à la sécurité. Un certain nombre de choses sont nécessaires, il faut les faire. Toutefois je souhaiterais que l'on m'explique ici pourquoi à chaque fois que l'on vient avec un projet, que ce soit un musée, une école ou des logements – on a parlé des Minoteries tout

à l'heure –, on n'est jamais dans les clous... Au départ, il s'agit de X millions de francs, et puis à la fin c'est toujours deux, trois ou quatre fois plus. On ne peut pas continuer ainsi. A un moment donné il faut bien prendre des décisions. Il ne sert à rien de dire ici, pour le bla-bla ou pour Léman bleu: «Attention, Monsieur le magistrat, la prochaine fois on prendra le bâton.» Vous ne prenez jamais le bâton... De toute manière cela n'a aucun sens. Il faut fixer des cadres. Si on veut justement pouvoir entretenir le patrimoine de la Ville de Genève, il faudra peut-être en limiter les coupes. Si à chaque fois qu'on plante un clou ça coûte 100 millions de francs, on n'y arrivera pas.

Malheureusement, on est dans ce *trend*. En ce qui nous concerne, nous demandons que cet objet soit renvoyé en commission. Si vous voulez que cette proposition soit renvoyée à la commission des travaux et des constructions, renvoyons-y-la, mais dans tous les cas je pense qu'il doit y avoir une réduction des coûts. Ce n'est pas possible de partir dans des coûts pareils en fixant une barre à 36 millions de francs qui ne sera de toute façon pas respectée. Par conséquent, on sera totalement en dehors des clous si on continue comme ça. Au rythme où c'est parti, ce sera un projet encore plus cher que celui du MAH. Essayez tout de même de savoir un peu raison garder et de limiter les coûts. En limitant les coûts on fait plus de choses. Je crois que certains ici n'ont pas encore compris cette problématique. J'attends de voir le vote des amendements. Je persiste à demander le renvoi en commission et, finalement, que ce soit à la commission des arts et de la culture ou à la commission des travaux et des constructions, cela n'a pas d'importance. On soutiendra tous les amendements qui permettront d'en limiter les coûts. J'ai lu dans la proposition que le coût de l'organisation du concours s'élevait à 3 millions de francs. Commençons déjà par supprimer le concours!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je formulerai deux remarques: d'abord, Messieurs du Mouvement citoyens genevois, il faut quand même savoir raison garder. On n'est pas en Espagne ni en Chine. Selon la convention collective de travail, un maçon se paie 5500 francs par mois, voire 6000 à 7000 francs pour les plus anciens. C'est la réalité. Si vous êtes en Chine, c'est autre chose. Et si vous êtes en Espagne, c'est encore autre chose. C'est déplorable. Tant que nous paierons convenablement les gens sans lesquels rien n'est possible, même construire une cave, les coûts seront conséquents. C'est une réalité incontournable. Et je ne parle même pas des petites entreprises que vous semblez défendre mais qu'en définitive vous ne défendez pas. En effet, vous me demandez d'économiser alors que cela m'a été reproché par les syndicats, y compris les syndicats patronaux, lesquels m'ont dit ceci: «Vous exercez une telle pression sur les entreprises qu'en fait c'est du dumping salarial. Vous organisez le dumping salarial et la sous-enchère salariale car, chacun le sait, c'est toujours le dernier de la chaîne qui paie.» Donc ce que vous m'invitez à faire,

je ne suis pas d'accord de le faire. Je suis d'accord d'économiser et de respecter les procédures. J'ai d'ailleurs démontré que c'était possible, puisque les quatre premières années où j'étais là, on a fait des dépassements à hauteur de 3%, alors qu'aujourd'hui et depuis cinq ans, les dépassements se situent à hauteur de 0%. Nous avons les chiffres et nous les avons présentés à la commission des travaux et des constructions. Vous ne siégez pas au sein de cette commission, Monsieur Sormanni. Toujours est-il que c'est ça la réalité.

En ce qui concerne la question du concours, je maintiens le fait qu'il soit nécessaire. Je suis d'accord avec votre collègue M. Gisselbaek, je prends des risques en acceptant cette enveloppe à 35 millions de francs, car il est évident qu'un champ de recours s'ouvrira si je ne respecte pas cette enveloppe de 35 millions de francs, que je sois en dessous ou en dessus. Et on a déjà beaucoup de recours. C'est effectivement délicat. C'est pour cela que je suis d'accord de faire l'expérience une fois, pour voir ensemble. D'ailleurs nous ferons également l'expérience dans le cas de la ferme Menut-Pellet que je vous présenterai, pour lequel j'ai demandé de faire des économies. Je vous soumettrai toute une série d'options, y compris le premier projet. Je suis d'accord de faire ces expériences avec vous, tout en sachant les risques que nous prenons. En ce qui concerne le risque, je suis très formel, et M. Sami Kanaan l'a dit, il s'agit de ne plus tarder devant les injonctions fédérales, car jusqu'à maintenant on a un peu traîné les pieds, or nous ne pouvons plus repousser cette affaire.

Enfin, Mesdames et Messieurs, pourquoi est-ce que l'on fait un concours pour une cave? La caricature est assez facile, mais j'estime justement que ça ne doit pas être qu'une cave. J'ai visité de nombreux musées pendant mes vacances et j'ai constaté que des gens étaient suffisamment intelligents sur cette planète, en Europe aussi, pour nous proposer autre chose, en l'occurrence de faire une rocade entre un nouveau bâtiment et un ancien. On doit faire phosphorer les idées. Des bureaux d'architectes sont spécialistes dans la rénovation des musées, comme pour la rénovation des grands théâtres et des théâtres lyriques. Parmi les 50 à 90 bureaux qui phosphoreront dans cette matière, on trouvera sûrement des gens suffisamment intelligents pour nous dire que nos ingénieurs ont peut-être décidé de faire une cave, alors qu'eux nous proposent d'autres choses qu'ils font à Berlin ou ailleurs. Peut-être que cela valorisera notre patrimoine. Je rappelle que je suis en charge de 800 bâtiments. Je dois aussi les valoriser et en créer d'autres. C'est là la charge que j'ai avec vous, et je vous remercie de faire droit à cette demande.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 39 oui contre 21 non (13 abstentions).

Le président. Je vous soumetts au vote, article par article, la délibération ainsi amendée.

M. Daniel Sormanni. Le renvoi en commission! Je l'ai dit trois fois...

Le président. Vous avez bien raison. Personne n'est parfait...

Mis aux voix, le renvoi du rapport PR-1174 A à la commission des arts et de la culture est refusé par 58 non contre 10 oui. (Brouhaha.)

Le président. Monsieur Rossiaud, mesurez vos propos! Je suis désolé, j'ai effectivement oublié qu'une proposition de renvoi à la commission des arts et de la culture avait été formulée. Je l'ai entendue, mais j'ai omis de la prendre en compte. Je vous remercie pour cette remise à l'ordre. Par contre, je n'ai pas eu de proposition de votre part. Donc il n'y en a pas...

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 64 oui contre 9 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 397 000 francs destiné aux études de la mise en sécurité et à la réorganisation partielle du Muséum d'histoire naturelle, situé route de Malagnou 1, sur la parcelle N° 2339, feuille N° 27, commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 397 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 300 000 francs du crédit de pré-études (50 000 francs de la proposition PR-652 votée le 23 juin 2009, 200 000 francs de la proposition PR-721 votée le 12 décembre 2009 et 50 000 francs de la proposition PR-807 votée le 11 décembre 2010), soit un montant total de 2 697 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Art. 5. – Lors de la mise au concours, le cahier des charges devra fixer un montant de 36 millions de francs maximum pour la réalisation.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un bon appétit et vous donne rendez-vous à 20 h 35. Nous reprendrons par les urgences laissées en souffrance hier soir.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2802
2. Communications du Conseil administratif	2802
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2802
4. Questions orales	2802
5. Proposition du Conseil administratif du 19 octobre 2016 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, pour le prix de 1 202 409,60 francs, dans le cadre de la vente à terme d'un appartement de 4 pièces duplex aux 4 ^e et 5 ^e étages sis rue Saint-Laurent 2-4, feuillet 727 N° 40 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, lots PPE 6.04 et 7.04 – d'une surface de 46 m ² et 54 m ² avec balcon de 13 m ² + lots PPE 2.04 et 2.05 et cave N° 40 au rez-de-chaussée, par la société anonyme Clarté, en liquidation, représentée par M. Christophe Pommaz (Office des faillites) à Du Lac, Georges & Partners SA représentée par M. Pierre-Alain Schussele (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus non compris) et de l'ouverture d'un crédit brut de 1 300 000 francs dont à déduire une subvention fédérale de 300 000 francs, soit un montant net de 1 000 000 de francs (PR-1202). Troisième débat	2806
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1 ^{er} décembre 2015 en vue d'une garantie de la Ville de Genève pour l'affiliation du personnel de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux à la Fondation CAP Prévoyance (PR-1167 A)	2824
7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 397 000 francs destiné aux études de mise en sécurité et de réorganisation partielle du Muséum d'histoire naturelle, situé route de Malagnou 1, sur la parcelle N° 2339, feuille N° 27, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1174 A)	2830

8. Propositions des conseillers municipaux	2859
9. Interpellations	2859
10. Questions écrites	2859

Le mémorialiste:
Ramzi Tuma